

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du jeudi 18 décembre 1997**

**Plenaire vergadering
van donderdag 18 december 1997**

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	315
COMMUNICATIONS:	
Cour d'arbitrage	315
Rapport sur l'exécution et l'application dans la Région de Bruxelles-Capitale du droit des Communautés européennes relatif à l'environnement — Novembre 1997	315
Rapport annuel de la commission de suivi relative aux écotaxes pour la période 1993-1994	315
Délibérations budgétaires	315
COLLEGE D'ENVIRONNEMENT:	
Présentation de deux listes doubles de candidats	316
INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL	316
PROJETS D'ORDONNANCE:	
Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997 (n° A-200/1 et 2 - 1996/1997)	316
Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997 (n° A-201/1 et 2 - 1996/1997)	316
Dépôt d'amendements par le Gouvernement	316

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	315
MEDEDELINGEN:	
Arbitragehof	315
Verslag over de uitvoering en de toepassing van het Europees milieurecht binnen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest — November 1997	315
Jaarverslag van de opvolgingscommissie betreffende de milieutaksen voor de periode 1993-1994	315
Begrotingsberaadslagingen	315
MILIEUCOLLEGE:	
Voordracht van twee lijsten van twee kandidaten	316
INSTALLATIE EN EEDAFLEGGING VAN EEN NIEUW RAADSLID	316
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE:	
Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1997 (nr. A-200/1 en 2 - 1996/1997)	316
Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1997 (nr. A-201/1 en 2 - 1996/1997)	316
Indiening van amendementen door de Regering	316

	Pages		Blz.
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT ET INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS:		ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING EN AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:	
Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997 (n° A-200/1 et 2 - 1996/1997)	319	Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1997 (nr. A-200/1 en 2 - 1996/1997)	319
Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997 (n° A-201/1 et 2 - 1996/1997)	319	Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Algemene Uitgabenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1997 (nr. A-201/1 en 2 - 1996/1997)	319
Projet de règlement contenant le deuxième ajustement du budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1997 (n° A-202/1 et 2 - 1996/1997)	319	Ontwerp van verordening houdende de tweede aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1997 (nr. A-202/1 en 2 - 1996/1997)	319
Projet de règlement contenant le deuxième ajustement du budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1997 (n° A-203/1 et 2 - 1996/1997)	319	Ontwerp van verordening houdende de tweede aanpassing van de Algemene Uitgabenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1997 (nr. A-203/1 en 2 - 1996/1997)	319
Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1998 (n° A-204/1 et 2 - 1996/1997)	319	Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1998 (nr. A-204/1 en 2 - 1996/1997)	319
Projet d'ordonnance contenant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1998 (n° A-205/1 et 2 - 1996/1997)	319	Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgabenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1998 (nr. A-205/1 en 2 - 1996/1997)	319
Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1998 (n° A-206/1 et 2 - 1996/1997)	319	Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1998 (nr. A-206/1 en 2 - 1996/1997)	319
Projet de règlement contenant le budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1998 (n° A-207/1 et 2 - 1996/1997)	319	Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgabenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1998 (nr. A-207/1 en 2 - 1996/1997)	319
— Interpellation de Mme Anne-Marie Vanpévenage à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant «la gestion du nouveau fonds de 400 millions et le respect de l'autonomie communale»	319	— Interpellatie van mevrouw Anne-Marie Vanpévenage tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «het beheer van het nieuwe fonds van 400 miljoen en het naleven van de gemeentelijke autonomie»	319
— Interpellation de M. Mohamed Daïf à M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant «le programme URBAN — Commune de Molenbeek-Saint-Jean»	319	— Interpellatie van de heer Mohamed Daïf tot de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende «het URBAN-programma — Gemeente Sint-Jans-Molenbeek»	319
Discussion générale conjointe. — <i>Orateurs:</i> M. Eric van Weddingen, rapporteur, MM. Dominique Harmel, Bernard Clerfayt, Philippe Debry, Mme Françoise Dupuis, M. Robert Garcia	320	Samengevoegde algemene bespreking. — <i>Sprekers:</i> de heer Eric van Weddingen, rapporteur, de heren Dominique Harmel, Bernard Clerfayt, Philippe Debry, mevrouw Françoise Dupuis, de heer Robert Garcia	320

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 35

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 18 décembre 1997.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijk Raad van donderdag 18 december 1997 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: Mme Marie-Laure Stengers et M. Philippe Rozenberg.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: mevrouw Marie-Laure Stengers en de heer Philippe Rozenberg.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

Cour d'arbitrage

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Arbitragehof

M. le Président. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt verslag en in het Volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

**RAPPORT SUR L'EXECUTION ET L'APPLICATION
DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DU
DROIT DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
RELATIF A L'ENVIRONNEMENT — NOVEMBRE
1997**

**VERSLAG OVER DE UITVOERING EN DE TOEPAS-
SING VAN HET EUROPEES MILIEURECHT BINNEN
HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST —
NOVEMBER 1997**

M. le Président. — Par lettre du 12 décembre 1997, M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politi-

que de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique communique le « rapport de novembre 1997 sur l'exécution et l'application dans la Région de Bruxelles-Capitale du droit des Communautés européennes relatif à l'environnement » qui lui a été transmis par l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement.

Pour information.

Bij brief van 12 december 1997, zendt de heer Didier Gosuin, minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, het « verslag van november 1997 over de uitvoering en de toepassing van het Europees Milieurecht binnen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest » dat door het Brussels Instituut voor Milieubeheer aan de minister wordt overgezonden.

Ter informatie.

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE SUIVI
RELATIVE AUX ECOTAXES POUR LA PERIODE
1993-1994**

**JAARVERSLAG VAN DE OPVOLGINGSKOMMISSIE
BETREFFENDE DE MILIEUTAKSEN VOOR DE
PERIODE 1993-1994**

M. le Président. — Par lettre du 8 décembre 1997, le Président de la Commission de suivi relative aux Ecotaxes transmet le « rapport annuel de la Commission de suivi relative aux Ecotaxes pour la période 1993-1994 », en exécution de l'article 390, § 1^{er}, 3^o, de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat.

Pour information.

Bij brief van 8 december 1997, zendt de Voorzitter van de Opvolgingscommissie betreffende de Milieutaksen, het « jaarverslag van de Opvolgingscommissie betreffende de Milieutaksen voor de periode 1993-1994 », in uitvoering van artikel 390, § 1, 3^o, van de gewone wet van 16 juli 1993 tot vervollediging van de federale Staatsstructuur.

Ter informatie.

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

M. le Président. — Divers arrêtés ministériels ont été transmis au Conseil par le Gouvernement.

Is figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene ministeriële besluiten worden door de Regering aan de Raad overgezonden.

Zij zullen in het Beknopt verslag en in het Volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

COLLEGE D'ENVIRONNEMENT

Présentation de deux listes doubles de candidats

MILIEUCOLLEGE

Voordracht van twee lijsten van twee kandidaten

M. le Président. — Je vous rappelle que le Conseil doit pourvoir au remplacement de Mme Marie-Caroline Coppieters t'Wallant dont le mandat en qualité de membre du Collège d'environnement est venu à échéance le 8 septembre 1997.

Etant donné que les candidatures introduites à ce jour ne permettent pas la présentation d'une liste double de candidats, je vous propose de prolonger à nouveau le délai de dépôt des candidatures, annoncé en séance plénière le 7 novembre 1997, jusqu'au lundi 19 janvier 1998 à 12 heures.

Les candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du Conseil. Les candidats sont invités à joindre à leur candidature un extrait d'acte de naissance, ainsi qu'un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle.

Pas d'observation? (*Non.*)

Il en sera ainsi.

Ik herinner u eraan dat de Raad mevrouw Marie-Caroline Coppieters t'Wallant moet vervangen, wier mandaat als lid van het Milieucollege op 8 september 1997 verstreken is.

Aangezien het met de tot op heden ingediende kandidaturen niet mogelijk is een lijst van twee kandidaten op te stellen, stel ik u voor de termijn voor het indienen van de kandidaturen, aangekondigd tijdens de plenaire vergadering van 7 november 1997, nog te verlengen tot maandag 19 januari 1998, om 12 uur.

De kandidaturen moeten aan mij worden gericht en op de griffie van de Raad toekomen. De kandidaten worden verzocht bij hun kandidatuur een uittreksel uit hun geboorteakte te voegen evenals een curriculum vitae met hun diploma's en hun beroepservaring.

Geen opmerkingen? (*Neen.*)

Aldus zal geschieden.

INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL

INSTALLATIE EN EEDAFLEGGING VAN EEN NIEUW RAADSLID

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'installation et la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil en remplacement de M. Georges Matagne, décédé.

Aan de orde is de installatie en de eedaflegging van een nieuw raadslid ter vervanging van de heer Georges Matagne, overleden.

Admission de Mme Annie Raspoet comme membre du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, en remplacement de M. Georges Matagne, décédé.

Toelating van mevrouw Annie Raspoet als lid van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad, ter vervanging van de heer Georges Matagne, overleden.

M. le Président. — La suppléante élue sur la liste FN et appelée à remplacer M. Georges Matagne, décédé, est Mme Annie Raspoet.

L'élection de cette dernière comme membre suppléante du Conseil a été validée au cours de la séance plénière du 6 juin 1995.

Comme la vérification complémentaire prévue par l'article 8.5 de notre Règlement ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, il apparaît que cette vérification n'a, dans les circonstances présentes, qu'un caractère de pure formalité.

Je vous propose donc l'admission de Mme Annie Raspoet comme membre du Conseil, sans renvoi à une commission de vérification des pouvoirs.

Pas d'observation? (*Non.*)

Je proclame Mme Annie Raspoet membre du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et je la prie de prêter le serment constitutionnel, la formule étant: «Je jure d'observer la Constitution».

De opvolger verkozen op de lijst FN en die de heer Georges Matagne, overleden, vervangt, is mevrouw Annie Raspoet.

De verkiezing van deze laatste als opvolgend lid van de Raad, werd goedgekeurd tijdens de plenaire vergadering van 6 juni 1995.

Aangezien de bijkomende geldigverklaring, bepaald in artikel 8.5 van ons Reglement, slechts slaat op het behoud van de verkiesbaarheidsvoorwaarden, blijkt dat de geldigverklaring in de huidige omstandigheden louter formeel is.

Ik stel u dus de toelating voor van mevrouw Annie Raspoet als lid van de Raad, zonder verwijzing naar een commissie die de geloofsbrieven onderzoekt.

Geen opmerking? (*Neen.*)

Ik verklaar dus mevrouw Annie Raspoet lid van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en ik nodig haar uit de grondwettelijke eed af te leggen («Je jure d'observer la Constitution»).

— Mme Annie Raspoet prête le serment constitutionnel en français. (*Applaudissements sur les bancs du FN.*)

Je vous félicite, madame.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES- CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES- CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997

Dépôt d'amendements par le Gouvernement

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBE- GROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1997

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGRO- TINGSJAAR 1997

Indiening van amendementen door de Regering

M. le Président. — Les amendements après rapport ont été déposés par le Gouvernement au projet d'ordonnance contenant

le deuxième ajustement du budget des voies et moyens de la région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997 et au projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997.

Bij het ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1997 en het ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1997 worden amendementen na verslag door de Regering ingediend.

Het woord is aan de heer Chabert, minister.

De heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, namens de Regering deel ik u mee dat we van plan zijn een amendement in te dienen in verband met de recente gebeurtenissen in Anderlecht. We hebben beslist urgentiemaatregelen te treffen ten voordele van de achtergestelde wijken. Hiervoor werd 400 miljoen uitgetrokken.

De vzw «Initiatieven in de wijken voor Brussel» zal worden belast met de praktische uitvoering.

Mijnheer de Voorzitter, dit amendement wordt waarschijnlijk best eerst in de commissie voor de Financiën besproken. Daarom lijkt het mij aangewezen vandaag nog deze commissie bijeen te roepen, weliswaar op het moment dat u daarvoor het best geschikt lijkt.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, je ne peux pas juger, sur le fond, de l'opportunité d'un amendement qui n'a pas encore été discuté. Si je n'ai pas d'opposition de principe à l'octroi de moyens supplémentaires aux quartiers en crise, nous nous trouvons cependant ici dans une situation tout à fait particulière puisque nous allons entamer le débat budgétaire en séance plénière et, parallèlement, modifier le budget en commission. Ces pratiques ne me semblent pas opportunes. On devrait discuter de cet amendement en séance plénière, sans passer par la commission, puisque le budget y a déjà été discuté et voté.

M. le Président. — Monsieur Drouart, le Gouvernement dépose un amendement au projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du budget des voies et moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997 et au projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997.

Contrairement à ce que vous dites et conformément à notre ordre du jour, nous allons entamer maintenant le débat non pas sur les budgets régionaux, mais sur ceux de la Commission communautaire commune.

Je vous propose donc de suspendre nos travaux et de réunir la Commission des Finances du Conseil régional dès la fin des travaux de l'Assemblée de la Commission communautaire commune dont nous devons examiner le budget. Nous reprendrons ensuite les travaux du Conseil régional.

La parole est à M. Draps.

M. Willem Draps. — Monsieur le Président, vous conviendrez que la procédure qui nous est proposée est assez exceptionnelle quant aux délais qui nous sont impartis pour statuer sur cet

amendement. Nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas préalablement soumis cet amendement à la Commission des Finances. Notre calendrier est excessivement serré. En principe, nous voterons notre budget demain soir. Nous savons que ce sont nos dernières réunions de l'année et que notre Conseil n'est plus amené à se réunir la semaine prochaine. Je regrette personnellement les délais qui nous sont imposés pour délibérer d'une initiative qui semble prendre une autre forme que ce que nous avions imaginé, lorsque nous avons entendu la série d'interpellations sur les événements de Cureghem, à l'issue desquelles M. le ministre-président nous avait annoncé un effort substantiel en faveur de ces quartiers.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, je voudrais éviter tout malentendu. Il ne s'agit pas de tenir un débat global sur toutes les actions que nous allons mener dans les quartiers concernés. La situation étant urgente, nous devons simplement discuter de l'imputation budgétaire, des aspects techniques, prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir techniquement utiliser, encore cette année, les 400 millions que nous proposons d'inscrire au budget pour les quartiers en crise. Quant au débat fondamental sur la question de savoir comment et dans quelles conditions les utiliser, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas aujourd'hui qu'il aura lieu.

Je vous demande simplement de nous permettre d'allouer les 400 millions indispensables à ces quartiers, sans pour autant obérer le budget 1998. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, nous apprenons, en début d'après-midi, que le Gouvernement déposera un amendement. Nous aurions préféré en avoir connaissance plus tôt. Quant à votre proposition au sujet de l'analyse de l'amendement, elle me semble tout à fait sage, dans la mesure où cela nous permettra d'examiner calmement ce texte.

Je ne suis pas entièrement de l'avis de M. Draps. En déposant un amendement, le Gouvernement montre sa volonté d'agir. Je préfère qu'il nous dise ce qu'il veut faire plutôt que d'agir à notre insu. Je tiens à faire remarquer au ministre, que contrairement à ce qu'il vient de dire, je ne vais pas me rendre en commission pour discuter d'un problème technique à régler rapidement en 1998, sur base de ce montant de 400 millions. J'y assiste pour discuter avec lui de la manière dont nous utiliserons ces montants et j'ose espérer que nous recevrons les justifications nécessaires sur la manière dont cette action sera construite et organisée, au cours d'un véritable débat.

En conclusion, monsieur le Président, j'approuve votre proposition de suspendre notre séance pour entamer les travaux de la Commission communautaire commune, de réunir ensuite la Commission des Finances, et de reprendre nos débats en séance plénière, à la fin de la réunion de la commission. Cela risque de perturber quelque peu nos travaux, monsieur le ministre, mais vous en êtes responsable, je n'y peux rien.

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, bien entendu nous nous réjouissons que le Gouvernement veuille avancer le plus rapidement possible pour mettre ces 400 millions destinés à la disposition des quartiers en difficulté. Ne nous vilions pas la face ! Nous savons tous ce qu'il faut en faire et ce que l'on en fera.

M. Dominique Harmel. — Ce n'est pas ce que le ministre a dit, madame Dupuis!

Mme Françoise Dupuis. — Si nous voulons procéder dans les règles, nous devons le faire par étapes. La première, celle d'aujourd'hui, est parfaitement conforme à votre proposition et consiste à inscrire les 400 millions dans notre budget. Et c'est de cela que nous allons discuter. Mais aussitôt que le programme d'intervention sera élaboré, nous devrions être amenés à en discuter. Il ne me semble pas possible d'imaginer que nous pourrions le faire correctement aujourd'hui.

Votre proposition nous semble donc opportune, monsieur le ministre, et j'attends que l'on réunisse le plus rapidement possible la Commission des Finances. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — Je vous rappelle que, presque chaque année, le Gouvernement a déposé des amendements aux budgets. Celui qui est déposé aujourd'hui est d'une portée nettement plus importante. Il suit un débat particulier sur les événements qui se sont passés à Cureghem. C'est pourquoi je pense que nous devons prendre acte de la volonté du Gouvernement d'y répondre.

Ma proposition est très claire. Nous devons travailler dans l'ordre et la méthode. Nous commencerons par examiner le budget de la Commission communautaire commune, ensuite je suspendrai nos travaux pour réunir la Commission des Finances. Puis nous reprendrons les travaux du Conseil régional.

Le Gouvernement a le droit de déposer des amendements quand il le juge opportun. C'est ce qu'il fait. A nous d'adapter nos travaux aux initiatives du Gouvernement.

La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, je me rallie à votre proposition qui respecte une certaine cohérence et des objectifs politiques auxquels nous souscrivons. Je tiens toutefois à souligner que le Gouvernement a annoncé, depuis le débat que nous avons eu ici et même avant, qu'il comptait débloquent des fonds importants pour les quartiers en crise, initiative que nous soutenons, bien entendu. Mais nous regrettons qu'aujourd'hui, alors que nous allons entamer de longs débats budgétaires, l'organisation de nos travaux soit une fois de plus perturbée, d'une part, par le dépôt par le Gouvernement d'un amendement qu'il aurait très bien pu déposer depuis plusieurs jours....

Mme Françoise Dupuis. — Si l'on commençait nos travaux, monsieur Drouart, cela permettrait d'avancer!

M. André Drouart. — D'autre part, nous nous trouvons également perturbés dans nos travaux par une modification significative de l'ordre du jour, qui n'est pas de tradition me direz-vous, en commençant par débattre des matières bicommunautaires, alors que nous savons très bien qu'il n'y a plus de double majorité au sein de l'Assemblée bicommunautaire. Bref, nos travaux sont une fois de plus perturbés, d'une part, parce que le Gouvernement dépose tardivement un amendement et, d'autre part, parce qu'il n'y a plus de majorité politique au sein de l'Assemblée bicommunautaire. La lisibilité de nos travaux s'en trouve entachée de manière négative.

M. le Président. — Nous vous avons compris, monsieur Drouart.

La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, je tiens à souligner que c'est un procédé cavalier que de nous présenter cet

amendement à la dernière minute. On aurait au moins pu nous le transmettre à l'avance. Je le regrette; je le dis clairement.

Je voudrais aussi avoir l'assurance que les ministres qui auront une responsabilité dans la gestion de ce fonds soient présents pour participer au débat de la Commission des Finances. Je pense notamment au ministre-président Picqué et au ministre Hasquin. Je veux un débat précis et non à la sauvette, sur la manière dont les choses seront organisées. Il s'agit d'un sujet important. Le ministre-président nous a demandé d'y attacher une importance toute particulière et il a raison. Nous devons donc travailler dans les règles et étudier ce problème avec une grande minutie parce qu'il mérite effectivement une réflexion approfondie.

M. le Président. — La parole est à M. Draps.

M. Willem Draps. — Monsieur le Président, ce que je contestais tout à l'heure, ce n'est pas tellement la manière dont vous proposez d'organiser nos travaux. Vous êtes saisi d'un amendement du Gouvernement et vous proposez une procédure logique. Mais je voudrais me démarquer de ce qu'a dit M. le ministre Chabert, tout à l'heure. Ce n'est pas une discussion purement technique. Certes, chaque année, le Gouvernement a déposé des amendements au budget. Mais dans ce cas-ci, je pense qu'il ne s'agit pas seulement de déterminer, sur le plan des chiffres, la manière dont nous devons mettre en œuvre un principe sur lequel tous les groupes de cette Assemblée ont marqué leur accord, à savoir l'effort financier particulier à consentir en faveur des quartiers en crise. C'est la manière de mettre cet effort en œuvre qui sera l'objet essentiel du débat qui aura lieu tout à l'heure, en commission.

Je tiens simplement à dire que, en tant que membre de cette Assemblée je ne suis officiellement informé qu'aujourd'hui de la manière qui sera utilisée pour essayer d'atteindre un objectif auquel nous avons tous souscrit. Personnellement, je trouve que cette façon de procéder suscite un débat qui me paraît aujourd'hui court-circuité par les délais qui nous sont imposés.

M. le Président. — La parole est à M. van Weddingen.

M. Eric van Weddingen. — Monsieur le Président, la procédure que vous proposez est tout à fait conforme aux usages et me semble la plus adéquate. Nous la soutenons donc et nous souhaitons que la discussion se poursuive en commission, et non en séance plénière, de manière à ce que nous puissions continuer nos travaux.

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, M. Harmel a formulé une demande précise. Et M. Draps demande la même chose, même si je ne partage pas toute son analyse. Nous sommes d'accord sur le calendrier que vous proposez mais les ministres fonctionnellement compétents, qui auront à gérer ces fonds, doivent être présents pour expliquer ce qu'ils comptent en faire. Il ne faudrait pas que ce débat soit le début des pouvoirs spéciaux annoncés par M. Hasquin.

M. le Président. — Monsieur Grimberghs, tout le monde vous a entendu et nous avons pris note de votre souhait.

Je prends acte de l'accord du Conseil sur ma proposition. Il en sera donc ainsi.

Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 14 h 55.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 14.55 u.

Elle est reprise à 19 h 55.

Ze wordt hervat om 19.55 u.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1998

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1998

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1998

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1998

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS

INTERPELLATION DE MME ANNE-MARIE VANPEVENAGE A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LA GESTION DU NOUVEAU FONDS DE 400 MILLIONS ET LE RESPECT DE L'AUTONOMIE COMMUNALE»

INTERPELLATION DE M. MOHAMED DAIF A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE PROGRAMME URBAN — COMMUNE DE MOLENBEEK-ST-JEAN»

Discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSHOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1997

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSHOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1997

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1997

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1997

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSHOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1998

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSHOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1998

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1998

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1998

AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES

INTERPELLATIE VAN MEVROUW ANNE-MARIE VANPEVENAGE TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «HET BEHEER VAN HET NIEUWE FONDS VAN 400 MILJOEN EN HET NALEVEN VAN DE GEMEENTELIJKE AUTONOMIE»

**INTERPELLATIE VAN DE HEER MOHAMED DAIF
TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST
MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING,
ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN,
BETREFFENDE «HET URBAN-PROGRAMMA —
GEMEENTE SINT-JANS-MOLENBEEK»**

Samengevoegde algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement et des interpellations jointes.

Dames en heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie et van verordening en van de toegevoegde interpellaties.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. van Weddingen, rapporteur.

M. Eric van Weddingen, rapporteur. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, la Commission des Finances et du Budget a examiné le deuxième ajustement du budget 1997 ainsi que le projet de budget pour 1998 en ses séances des 6, 18, 24 novembre et 4 décembre. Je n'ai pas l'intention d'examiner ici les 185 pages du rapport ou les 339 pages d'avis émis par les commissions permanentes puisque ces documents sont en votre possession. Je voudrais remercier les fonctionnaires qui ont participé à leur rédaction avec compétence, dans des conditions parfois difficiles. Les membres de la Commission des Finances voudront bien ne pas me tenir rigueur de ne pas retrouver toutes leurs interventions dans mon bref rapport oral.

Le budget de la Région pour l'année 1998 prévoit 61,11 milliards de recettes et 75,42 milliards de dépenses soit, après amortissements et rebudgétisations, un solde net à financer de 3,895 milliards, inférieur de 405 millions à la norme fixée par le Conseil supérieur des Finances, laquelle est, je le rappelle, de 4,3 milliards pour 1998.

Dans sa présentation du budget 1998, le ministre des Finances a insisté sur le pas supplémentaire accompli vers une approche pluriannuelle. En effet, lors de l'élaboration du budget 1998, le Gouvernement a déjà trouvé un accord sur une préfiguration du budget 1999 et est en mesure de présenter les résultats de l'estimation pluriannuelle réalisée jusqu'en 2004.

Le ministre a rappelé l'effort réalisé pour diminuer l'encours qui devrait passer de 195 % en 1996 à 145 % du niveau d'engagements annuels à la fin de l'année 1999. Il a aussi mis en exergue le degré de réalisation de nos budgets des Voies et Moyens, lesquels s'améliorent chaque année. Il a renvoyé, pour preuve, à l'exécution du budget 1996 où, pour la première fois depuis la création de la Région, la réalisation des recettes a dépassé les prévisions budgétaires. Ce résultat a permis de ramener le solde net à financer pour l'année 1996 à 3,8 milliards en dessous de la norme édictée par le Conseil supérieur des Finances. Le ministre n'a cependant pas dissimulé les risques que fait courir à la Région sa capacité fiscale déclinante en matière d'IPP. En 1998, pour la première fois, la capacité fiscale de notre Région descendra sous la moyenne nationale pour atteindre, vraisemblablement, moins 0,22 %. Nous « bénéficierons » donc de l'intervention de solidarité prévue à l'article 48 de la loi spéciale de financement dont la Wallonie était jusqu'à présent la seule bénéficiaire. En 1999, si l'évolution négative de notre capacité fiscale se poursuit, l'intervention qui sera accordée à notre Région sur la base de l'article 48 dépassera d'un demi milliard notre contribution au système général de solidarité.

En revanche, en ce qui concerne les impôts régionaux, les estimations pour 1997 devraient être respectées et les prévisions pour 1998 en croissance. Le ministre souligne, dès lors, l'absence de toute augmentation de la fiscalité régionale. Cette politique est indispensable pour qui veut attirer des activités économiques et des habitants. Le Gouvernement annonce même des initiatives fiscales en faveur des entreprises. Je cite: « augmentation du forfait exonéré de la taxe sur la propriété et diminution des droits de succession en cas de transmission d'entreprises ».

Les dépenses primaires du budget initial 1998 étant de 2,7 % supérieures aux dépenses de l'initial 1997, le ministre a brièvement énuméré les nouvelles initiatives que le Gouvernement compte prendre grâce à cette marge de manœuvre. Il s'agit, essentiellement, du plan de lutte contre le chômage par la création — directe et indirecte — d'emplois, un montant égal étant consacré à ces deux formes d'intervention. Il s'agit aussi d'importants travaux d'investissement destinés à augmenter l'attractivité de la ville dans le cadre de « Bruxelles capitale culturelle de l'Europe en l'an 2000. »

Des moyens supplémentaires seront également mis à la disposition de la Commission communautaire commune pour stimuler le programme d'investissement des hôpitaux et des maisons de repos. Le financement d'autres postes importants prévus l'an dernier, tels que les contrats de quartier, l'extension du réseau de métro, les travaux de rénovation des logements sociaux et des voiries, sera poursuivi en 1998. Le ministre des Finances conclut que malgré le strict respect de la norme du Conseil supérieur des Finances, le budget 1998 n'est pas devenu un simple budget à économies mais qu'il porte un projet sans créer de taxes nouvelles.

En ce qui concerne le compte rendu du rapport de la Cour des comptes et de l'audition des représentants de la Cour, je vous renvoie aux pages 26 à 54 du rapport.

La discussion générale a essentiellement porté sur diverses questions et demandes de précisions. Les principaux sujets abordés furent l'opération de vente de l'incinérateur, le calcul des rebudgétisations et des débudgétisations — spécialement en ce qui concerne la STIB et le Fonds de refinancement des trésoreries communales —, les mesures en faveur de l'emploi et le tableau général de l'ensemble de la dette régionale. Furent notamment soulignées les limites de la création d'emplois en Région bruxelloise par une politique de grands travaux soumis à la législation européenne en matière de marchés publics. Des précisions furent demandées quant à la liste des biens immobiliers mis en vente par la Région et quant aux conséquences financières du programme d'investissements routiers. Un commissaire s'est interrogé sur le bien-fondé de l'inscription d'une recette pour le futur casino — non encore autorisé — et a demandé des précisions sur les projets du Gouvernement en matière de transmission du patrimoine familial des PME.

Enfin, plusieurs commissaires ont interrogé le ministre sur l'utilisation faite par les communes du produit de la mise en bourse de Dexia et de l'influence de cette recette sur la fixation de la part de chaque commune dans la dotation générale. Des réponses circonstanciées ont été apportées aux diverses interventions, qui n'ont pas fait l'objet de débat complémentaire. Un intervenant fit toutefois remarquer qu'entre les budgets initiaux de 1997 et 1998, le taux de croissance des dépenses était largement supérieur à celui des recettes. Il attira l'attention sur le fait que cet écart ne pourra être maintenu pendant longtemps. Le ministre répondit qu'une tendance à la décroissance des dépenses primaires devrait se faire sentir à partir de 1999.

En ce qui concerne les discussions relatives aux différentes sections du budget, je me permets de vous renvoyer aux avis des commissions permanentes figurant au document n° 205/3. Les

projets de règlement contenant le budget 1998 furent adoptés par 11 voix contre 2.

Vous avez pu prendre connaissance aujourd'hui des amendements introduits par le Gouvernement au projet de deuxième ajustement du budget 1997. Ils ont été soumis à une commission qui s'est réunie vers 17 h 30 et qui vient de terminer ses travaux. En l'absence de rapport écrit, j'essayerai de vous faire un bref compte rendu des discussions.

L'amendement le plus significatif vise à verser à une asbl un montant de 400 millions venant de la possibilité de marge dont la Région dispose, compte tenu de ce que ses résultats sont meilleurs que la norme du Conseil supérieur des Finances. La discussion fut assez animée, de nombreuses questions pertinentes furent posées et quelques réponses furent données.

M. Robert Garcia. — Pertinentes aussi.

M. Eric van Weddingen. — Evidemment.

En réalité, le résultat des recettes de l'exercice 1997 qui s'achève donne une possibilité de marge de manœuvre par rapport au solde net à financer que nous nous étions fixé et qui était fonction de la norme du Conseil supérieur des Finances.

Pour aller vite, il est donc souhaité de pouvoir utiliser cette marge de manœuvre dès maintenant. Afin qu'elle ne soit pas perdue, la seule solution est de l'enregistrer immédiatement par le biais d'un transfert à une structure juridique. Celle qui est proposée est une asbl.

Une série de questions ont été posées. Le problème de la coordination avec les communes pour l'utilisation des moyens versés à cette asbl afin d'atteindre les buts que nous nous sommes assignés a été soulevé par de nombreux intervenants.

Une autre question concernait la fixation des programmes et le contrôle que le Parlement aura sur leur exécution. La volonté d'éviter le saupoudrage et de concentrer les moyens sur des réalisations concrètes de rénovation immobilière a été exprimée par plusieurs commissaires.

Il fut également souligné que l'effort du Fédéral semblait insuffisant par rapport aux espérances, à savoir un effort de 175 millions qui, en réalité, provient de la non-exécution partielle de l'accord de coopération.

Certains se sont interrogés sur le mode juridique choisi, préférant le passage par un fonds budgétaire dont les procédures de contrôle sont connues et bien rodées. Un commissaire s'est inquiété de la participation de 10% demandée aux communes, dont certaines pourraient ne pas disposer des moyens budgétaires nécessaires.

Il semble que la quasi totalité des intervenants soient d'accord sur l'objectif et sur l'urgence.

La question de savoir pourquoi on ne verserait pas directement les montants à des asbl communales a été posée.

Enfin, le souhait a été émis par un intervenant de demander l'avis de la Cour des Comptes qui, selon lui, risquerait d'émettre un avis défavorable à la structure juridique proposée parce qu'il s'agit soit d'un organisme public sous forme d'asbl et, dans ce cas, il faudrait passer par une ordonnance — ce n'est pas ce qui nous est soumis aujourd'hui — soit d'un organisme privé, composé de hauts fonctionnaires. Ce qui nous est semblé-t-il proposé, qui devraient agir comme personnes privées, et par conséquent nous risquons de n'avoir aucun contrôle sur le respect des objectifs que le Gouvernement pourrait leur assigner.

D'autres intervenants ont insisté sur l'urgence et ont considéré que la forme juridique était moins importante que la rapidité

avec laquelle des rénovations positives et concrètes devaient être réalisées.

Certains ont été surpris par la brièveté des délais et auraient préféré doper les contrats de quartier au lieu de procéder de la sorte.

Un intervenant s'est demandé si, au lieu de passer par une asbl — structure juridique ancienne — on ne pourrait pas créer une société à finalité sociale — forme juridique plus récente — qui lui semble mieux répondre à l'objectif du Gouvernement. Il souligne que les hauts fonctionnaires qui seraient désignés dans l'asbl proposée par le Gouvernement n'ont aucun compte à rendre à ce dernier dans le cadre de leur gestion.

Dans sa réponse, le ministre a fait remarquer que personne n'a d'opposition sur le fond et que chacun souhaite simplement que la procédure soit la plus fiable possible.

Le ministre indique que le Gouvernement a choisi ce mode afin d'éviter de modifier le budget 1998 et d'être certain de rester dans le cadre de la norme du Conseil supérieur des Finances l'année prochaine.

Un conseiller a fait remarquer que, précisément, le budget 1998 annoncé permettait une marge de 405 millions par rapport à la norme du Conseil supérieur des Finances; par conséquent, on aurait pu le prévoir en 1998 et il n'était pas indispensable, selon lui, de le faire en catastrophe sur les fonds de 1997. Le ministre a répondu, en bon gestionnaire, que cette marge était utile et peut-être nécessaire en 1998, afin de respecter les normes du Conseil supérieur des Finances. Il était donc de loin préférable de puiser les 400 millions sur les fonds de 1997 puisque, compte tenu de l'époque de l'année, nous avons la certitude que la possibilité existe puisque les recettes constatées en 1997 sont meilleures que ce que l'on pouvait escompter notamment 18% supplémentaires pour les droits d'enregistrement et de très bons résultats pour les droits de succession.

Le ministre a également dit, que si on les avait versés à un fonds budgétaire, celui-ci aurait également été consolidé avec les comptes budgétaires de 1998. Cette manière d'agir aurait présenté le même inconvénient que de traiter directement par le budget 1998. C'est la raison pour laquelle il maintient son choix de l'asbl.

Faisant suite à l'intervention du ministre, certains commissaires ont réaffirmé leur regret que les communes ne soient pas mieux associées et ont souhaité qu'une formule soit trouvée pour le faire.

Certains ont également insisté pour que le système choisi se limite à un vecteur financier et pour que l'asbl en cause ne devienne pas une structure parallèle, autrement dit, qu'elle n'ait aucune structure propre en dehors des organes nécessités par la forme juridique choisie.

Le ministre a répondu clairement qu'il s'agissait uniquement d'un vecteur financier et qu'il n'y avait pas de structure parallèle.

Le vote est intervenu sur cet amendement et les autres amendements du Gouvernement qui, soit étaient accessoires par rapport à celui-ci, soit permettaient simplement de justifier la marge de manœuvre des 400 millions en redressant un certain nombre de recettes. Ce vote a été acquis par 9 voix pour, une voix contre et 3 abstentions. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers Collègues, je voudrais tout d'abord

remercier M. van Weddingen — lequel a incontestablement une très grande connaissance en matière budgétaire puisqu'il a occupé de grandes fonctions dans ce domaine — qui nous a fait un excellent rapport d'une très grande fidélité sur les longs travaux, parfois un peu répétitifs, que nous avons eus en commission voici plus d'une semaine et sur les débats, assez longs également, que nous avons tenus de 17 heures 30 à 19 heures 30 concernant les amendements que le ministre entend nous proposer.

Dans votre exposé introductif de 1997, vous nous disiez, monsieur le ministre: «Le budget qui vous est soumis aujourd'hui a été établi dans le plus grand respect des techniques budgétaires existantes, le principe de la transparence du budget étant un des éléments essentiels de son élaboration».

Malheureusement, vous n'avez pas appliqué ce principe qui vous semble cher dans l'amendement que vous nous présentez puisque nous avons pratiquement dû attendre la fin des débats pour connaître enfin les statuts de cette merveilleuse asbl que vous nous avez concoctée et dont nous reparlerons plus tard.

Dans votre budget 1998, les objectifs deviennent les suivants, et sans doute avez-vous raison car c'est plus prudent et plus proche de la réalité:

Je vous cite: «La Région doit rétablir l'équilibre entre sa dette et ses moyens de manière à créer une nouvelle marge d'action qui doit permettre de relever le défi de la région urbaine de Bruxelles-Capitale; ... Cet équilibre doit être rétabli par une maîtrise rationnelle des dépenses et une gestion saine des recettes grâce à une grande orthodoxie budgétaire et une vision pluriannuelle».

Les années se suivent et se ressemblent presque! Mais, dans le cadre de ce budget, vous semblez éprouver quelques craintes, monsieur le ministre, quant à l'équilibre qui doit exister entre la dette et les recettes puisque vous en faites le maître mot de l'exposé relatif au budget.

Veillez m'excuser d'être répétitif mais j'ai beau demander à plusieurs reprises et insister, je constate malheureusement que je suis fort peu entendu. Cette année encore, les fiches budgétaires nous permettant de mieux comprendre la politique menée par les membres du Gouvernement étaient des plus laconiques. Lorsque je reprends les documents publiés, qui ne sont rien d'autre que les rapports des différentes commissions spécialisées, je constate qu'ils sont beaucoup plus épais et fournis que les documents initiaux distribués lors de l'élaboration du budget. J'attire votre attention sur le fait que nous avons dû attendre les débats en commission et demander nous-mêmes des explications pour obtenir le programme physique de la division 12, des communications — qui est repris aux pages 146, 147 et suivantes des annexes — nous expliquant quelque peu la manière dont les montants importants prévus dans cette division seront dépensés.

Dans l'annexe 2, nous trouvons enfin le programme physique des travaux publics. Je trouve incroyable que nous devions demander à disposer de tels éléments et que ceux-ci ne nous soient pas transmis lorsque les documents sont publiés. Il en va de même en ce qui concerne le Port de Bruxelles et je m'arrêterai là sans reprendre toutes les pages du rapport, car vous les connaissez mieux que moi.

L'année dernière, je disais que M. André était un bon élève mais, à mon avis, cette année-ci, il a subi la mauvaise influence de ses camarades puisqu'il a refusé de nous faire part à l'avance de ses intentions. Je trouve cela regrettable!

Cette attitude pose un problème, monsieur le ministre. En effet, nous avons eu l'impression, notamment quand nous discutons avec vos collègues dans les commissions spécialisées, que

certains d'entre vous étaient exaspérés par les questions qui leur étaient adressées. Pour ma part, j'ai une solution pour que nous vous posions moins de questions: donnez-nous d'emblée plus d'informations; cela nous permettra de mieux comprendre les politiques que vous entendez mener et de ne pas tenter d'obtenir à longueur de journées et bien souvent à l'arraché, des données indispensables pour essayer de comprendre votre politique budgétaire.

Je citerai comme exemple, monsieur le ministre, le débat que nous avons eu concernant la fameuse opération «incinérateur» et la participation de cette nouvelle entreprise citoyenne — ce que vous nous confirmerez peut-être dans votre réponse — telle que M. Hasquin l'appelle de ses vœux, la société WATCO, qui nous permettrait de gérer les déchets à moindre coût. Je trouve incroyable que, lorsque nous posons en commission des questions à la Cour des Comptes, celle-ci soit obligée de nous répondre que, compte tenu des informations qui lui ont été transmises, elle ne peut nous en dire davantage.

Ces exemples démontrent à suffisance la difficulté à laquelle nous sommes confrontés, tant dans la majorité que dans l'opposition, quand nous voulons simplement faire notre métier, c'est-à-dire contrôler les différents documents budgétaires laconiques qui nous sont transmis au départ.

Pour cette raison, monsieur le Président, je voudrais que l'on puisse reconstituer un groupe de travail «Commission des Finances» tel qu'il existait sous votre prédécesseur, M. Pouillet, et auquel participaient des membres tant de la majorité que de l'opposition. M. Eric André, ministre du Gouvernement actuel, était un membre éminent de ce groupe et avait apporté des innovations intéressantes dans plusieurs domaines. Il avait notamment approché la problématique des programmes pluriannuels; il avait également donné une vision plus claire de la gestion des différents fonds organiques, une notion plus nette de l'encours, une analyse plus pointue de la dette régionale et des analyses plus strictes quant à la question de savoir s'il s'agissait de débudgétisation ou non. Il avait aussi abordé un problème récurrent, celui du calcul de vos débudgétisation et rebudgétisation nettes qui, pour beaucoup d'entre nous, restent un mystère.

Je vous demande donc, monsieur le Président, que nous puissions nous réunir au sein d'un groupe technique, afin de pouvoir définir les données minimales auxquelles nous avons droit dans le cadre d'un débat budgétaire ainsi que les informations minimales que nous devons retrouver dans les différentes fiches justificatives, de manière à ne pas devoir, lors de chaque débat budgétaire, essayer de soutirer des informations. Cela nous permettrait de gagner du temps et d'avoir une vue globale des politiques qui nous sont proposées.

Dans votre exposé, monsieur le ministre, vous nous rappelez qu'un de vos objectifs fondamentaux en matière de budgets est une vision pluriannuelle. Je vous en félicite et, comme je l'ai dit en commission, je constate avec un réel plaisir que, chaque année, votre exposé est un peu plus complet et nous livre des explications plus claires quant à l'avenir et au devenir de notre Région. Vous nous livrez des éléments extrêmement importants et, en ce qui vous concerne, en tout cas dans votre exposé, vous n'êtes pas avare d'un certain nombre d'informations générales. Je constate néanmoins, monsieur le ministre, que les estimations pluriannuelles dont vous avez déjà fait grand cas en 1997 suscitent de nombreuses interrogations.

En effet, comme vous le savez, la Cour des Comptes a émis le plus grand doute quant à la crédibilité de vos estimations et projections pluriannuelles. Je la cite pour que nous ne connaissions aucun déboire dans les années à venir: «La comparaison entre les données de la projection établie pour l'année 1998 et le présent projet de budget indique cependant que l'écart entre les prévisions de recettes de l'estimation pluriannuelle et du projet

de budget n'est pas entièrement compensé par l'écart correspondant entre les dépenses corrigées, ainsi que le montre le tableau ci-après.»

Je vous dis déjà que les recettes seront largement évoquées étant donné la nouvelle extraordinaire dont vous avez fait part lors de la défense de l'amendement que vous nous avez proposé cet après-midi; en effet, par miracle, vous avez retrouvé 400 millions!

Mais j'en reviens au tableau cité ci-dessus. La Cour des Comptes explique que, dans le budget 1998, en ce qui concerne les estimations des recettes pour 1998, le montant de 61 110,9 millions est inférieur à ce que vous-même aviez prévu en 1997, monsieur le ministre, dans vos projections pluriannuelles pour 1998 et les exercices subséquents, soit 61 565 millions; au bout d'un an, un écart de 454 millions apparaît déjà entre deux prévisions pour la même année. J'ai envie de vous dire qu'il s'agit des 400 millions que vous avez retrouvés puisqu'on tourne toujours autour d'un tel montant.

Jusqu'à là, le problème n'est pas trop important. Mais les choses se compliquent quand je reprends le programme pluriannuel 1997, toujours sur les exercices subséquents. Vous avez prévu des recettes pour un montant de 63 872 millions pour 1999. Or, dans votre nouvelle projection pluriannuelle que vous nous transmettez cette année-ci pour l'exercice 1998-1999, vous êtes déjà moins optimiste puisque vous ne prévoyez qu'un montant de 62 976 millions; entre ces deux données, l'écart est de 892 millions, soit près d'un milliard.

En revanche en ce qui concerne les dépenses, entre les prévisions de votre programme pluriannuel 1997 et celles du programme pluriannuel 1998, la différence est de 1,1 milliard. Si cette projection pluriannuelle que vous tentez de réajuster chaque année nous permet de voir à quoi nous nous engageons, je me permets tout de même d'attirer votre attention sur le fait que, d'une année à l'autre, soit de 1997 à 1998, vous avez sur-évalué les prévisions des recettes pour l'année 1999 de 890 millions et vous avez sous-évalué les dépenses d'un milliard. En tout, il s'agit de 2 milliards; ce montant n'est pas négligeable!

M. Bernard Clerfayt. — Cela fait une différence de 1 à 2 % dans les prévisions.

M. Dominique Harmel. — Si la programmation pluriannuelle est effectivement indispensable, monsieur le ministre, j'aimerais néanmoins que vous soyez extrêmement prudent quant aux chiffres que vous avancez, comme la Cour des Comptes le recommande d'ailleurs elle-même. Il importe que ces chiffres collent le plus possible à la réalité.

Un autre point me trouble davantage, c'est qu'une analyse précise des différents éléments du budget ne fait pas apparaître les engagements prévus lors de la fameuse consultation du plan IRIS voici plus d'un mois.

Monsieur le ministre, si vous êtes capable d'établir avec une certaine précision des programmes pluriannuels pour les recettes et les dépenses, nous éprouvons beaucoup de difficultés à obtenir de la part des différents ministres concernés des programmes pluriannuels pour chacune des divisions. Là, ce n'est en aucun cas la règle. C'est tellement vrai que lorsqu'on reprend les tableaux imprimés lors de la consultation du plan IRIS et qui ont été défendus par le ministre Hasquin, on constate que ce dernier prévoit dans le cadre de son programme régional d'investissements pour les années 1995-1996 à 2001, en ce compris un solde de programmes en cours, la bagatelle de 55,623 milliards, soit 34 milliards en transports en commun et 21 milliards en investissements routiers. Or, je m'inquiète de ne pas les trouver dans les documents budgétaires qui nous ont été

transmis, exception faite d'une série d'engagements relatifs aux prévisions pour l'exercice 1998. Je constate que dans le programme pluriannuel dont le ministre Hasquin ne nous a pas parlé mais dont il a fait grand cas dans le plan IRIS, on se dirige vers des engagements qui sont incontestablement très importants. En effet, lorsqu'on fait le calcul des montants prévus à titre d'investissements annuels à partir de 1996 et jusqu'à la moitié de l'année 1999, c'est-à-dire la fin de la présente législature, on constate que sur un engagement de 55,623 milliards, des investissements sont prévus à concurrence de 29,415 milliards. Cela laisse donc pour la moitié de l'exercice 1999 ainsi que pour l'exercice 2000-2001, compte tenu d'un encours pour les exercices subséquents, un montant de l'ordre de 26 milliards, soit à peu près 48 %.

Donc votre intéressante démonstration des programmes pluriannuels en matière de dépenses et de recettes devient totalement illusoire si, parallèlement, il n'existe pas la même analyse dans les grands départements où les investissements seront importants mais, qu'au contraire, on y saucissonne les investissements exercice par exercice, pour ne pas les inscrire immédiatement dans un programme pluriannuel, de manière à cacher en grande partie un encours important qui restera indiscutable puisque l'engagement aura été fait sur les exercices subséquents, ce qui handicapera indéniablement la politique des années futures.

Monsieur le ministre, ces techniques me rappellent celles utilisées il y a déjà des années, par les ministres fédéraux des Travaux publics. Je pense notamment au réseau routier et au réseau métro dont nous avons hérité en 1989, lors de la régionalisation, et qui nous ont entraînés, lors de la première législature, à effectuer des dépenses extrêmement lourdes.

Si l'on ne prend pas également en considération ces éléments-là dans le cadre des débats au sein de chacune des divisions du budget, on fausse en quelque sorte la notion de l'encours dont vous nous parlez en expliquant qu'elle diminue d'année en année.

J'espère que vous aurez l'occasion de nous fournir d'ici demain les tableaux d'exécution du budget que je vous ai demandés, puisqu'ils ne sont pas repris dans les annexes. Nous avions prévu un certain nombre de dépenses pour l'exercice 1997 ainsi que des moyens à y affecter. Il n'est pas difficile d'effectuer la comparaison de manière à savoir si le taux de consommation de certains départements est faible ou non. En ce qui concerne la division 13, la division Economie, on constate souvent que le taux de consommation est assez faible et tourne aux alentours de 60 %. Avez-vous trouvé une solution miracle pour qu'il n'en soit pas ainsi, puisqu'une des priorités parmi les priorités du Gouvernement est l'emploi, ou bien, la situation se répétant d'année en année, nous trouvons-nous aujourd'hui encore face à cette difficulté?

Autre préoccupation, monsieur le ministre: une gestion saine des recettes. Lorsque je vous dis que les recettes sont sur-évaluées, vous me répondez souvent, voire toujours, que je me trompe, que je fais de l'opposition et que je suis un oiseau de mauvais augure.

Permettez-moi cependant de vous dire qu'en ce qui concerne le budget 1997, la Cour des Comptes partage mon sentiment, c'est le moins que l'on puisse dire. D'ailleurs, je pense que vous-même éprouvez le même sentiment que moi, puisque lors du premier ajustement 1997, vous avez diminué sagement — nous devons vous en féliciter — dans le cadre de l'opération transparente les recettes de 361 millions. Dans le cadre du deuxième ajustement, vous nous proposez une réduction des recettes d'un milliard 969 millions, parce que cela correspond à une certaine réalité. Au total cela nous mène à 2 milliards 330 millions. Je vous avais dit, monsieur le ministre, que vous étiez optimiste avec 3 milliards. Comme la Cour des Comptes, j'ai des doutes,

que les fameux 400 millions de l'opération «incinérateur», qui n'est toujours pas très claire pour beaucoup d'entre nous, ne soient qu'une vue de l'esprit. La Cour des Comptes émet d'ailleurs un certain nombre de remarques à cet égard. Quoi qu'il en soit, si nous ajoutions les 400 millions en question, nous arriverions à 2 milliards 730 millions.

Ce soir, à ma grande stupéfaction et à ma grande joie, j'apprends que, contrairement à ce que je pensais, la situation est meilleure puisque vous avez trouvé 400 millions de recettes supplémentaires. Vous avez été extrêmement prudent en effectuant, lors du deuxième ajustement, une diminution d'un milliard 969 millions. Prenons rendez-vous l'année prochaine, même jour, même heure, et nous vérifierons alors quelle est la véracité de ces recettes supplémentaires que vous nous annoncez aujourd'hui.

Dans le cadre de la construction de cette asbl nouvelle, vous avez déclaré que selon vous, il n'y a pas d'autres solutions possibles sans sortir des normes CSF, ce que je ne comprends pas bien. Soit ces recettes existent et dans le cadre de l'équilibre global, elles ne changent rien, soit vous estimez qu'il convient de prélever immédiatement ces 400 millions pour les donner à l'asbl parce que vous ne voulez pas qu'ils soient compris dans le calcul global, et qu'à un moment ou à un autre, cela pourrait mettre à mal l'équilibre tel que vous l'avez prévu pour 1998.

Pour 1998, je voudrais déjà vous signaler les montants que j'estime surfaits. Il s'agit des 300 millions du casino. J'aurais envie de vous dire que vous revendez ce casino chaque année... La Cour des Comptes elle-même vous signale que cela prendra du temps, que des mesures législatives doivent être prises et que des textes de loi doivent être votés. Bref, elle estime qu'il est trop tôt pour inscrire ce montant. Vous avez décidé de l'inscrire malgré tout; c'est votre droit le plus strict.

Autre montant à signaler: les 442,5 millions remboursés par les pararégionaux. C'est un beau sujet de discussion; on devrait s'y attarder davantage! La Cour des Comptes considère que la prise en compte des soldes des pararégionaux n'est pas une opération très transparente. Elle est plutôt opaque, et dans le meilleur des cas, elle a un caractère *one shot*, en aucun cas; elle ne peut être récurrente. Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que cette opération témoigne de la nécessité impérieuse d'avoir un véritable contrôle parlementaire sur les différents parastataux ou pararégionaux, qu'ils soient de catégorie A ou B ou même *sui generis*. Je me suis amusé à calculer tout ce que représentent ces structures et j'arrive à un budget de l'ordre de 30 milliards, pour lequel nous ne disposons guère d'éléments permettant de juger de la pertinence des politiques qui y sont menées. Sur ce point, j'aimerais que lors de l'exercice prochain, nous obtenions davantage de renseignements sur ces différents pararégionaux.

Vous nous avez resservi également les 100 millions de précompte immobilier une fois de plus, ils me semblent aléatoires.

Que dire de la vente d'immeubles, qui est également récurrente et reportée d'année en année, toujours pour un montant de 258 millions? J'ai la faiblesse de croire qu'il s'agit de l'îlot Comines-Froissart qui est offert depuis 1995 en vente publique. Il serait peut-être temps de prendre une décision.

Quant à l'opération de la Senne pour un montant de 100 millions, elle, qui nous est également présentée chaque année, mais est peu crédible puisqu'on ne voit jamais rien venir.

Pour ce qui est des 327 millions de la Région flamande dans le cadre de la politique pour l'épuration des eaux, l'opération me semble tout à fait impossible parce que l'accord prévoit très clairement que la participation de la Région flamande n'est due qu'à concurrence des montants qui ont été dépensés. Selon mes

calculs, pour 1998, il ne peut s'agir au maximum que de 85 millions.

L'addition de tous ces montants représente entre 1 milliard et 1 milliard 450 millions sur lesquels j'ai les plus grands doutes.

Toujours à propos des recettes, comme l'a dit M. van Weddingen, force est de constater que la capacité fiscale des habitants de notre Région baisse de manière inquiétante. La quote-part de l'IPP passe en effet, pour la période de 1989 à 1997, de 10,85 % à 9,16 %. Ainsi, pour 1998 notre Région devra malheureusement faire appel pour la première fois à l'intervention de solidarité en faveur des Régions, notre capacité fiscale étant devenue inférieure à la moyenne nationale.

Comme cela a été dit l'année passée ainsi que l'année précédente, la priorité des priorités consiste à s'attaquer à la problématique de la diminution de la population bruxelloise. Entre 1989 et 1997, celle-ci est passée de 970 501 habitants à 950 597, soit une différence d'à peu près 20 000 personnes. J'admets que cette population s'est maintenue au cours des trois dernières années, mais je pense que c'est surtout grâce à la croissance naturelle en raison des mouvements nets d'immigration. Nous devons constater aujourd'hui que Bruxelles attire soit des populations de plus en plus pauvres, soit des populations qui ne payent pas d'impôts. Mais parallèlement à cela, Bruxelles rend des services dans un rayon de 50 km, voire au-delà.

Il s'agit donc plus que jamais de cibler les priorités et de les poursuivre pour faire revenir des habitants et des revenus moyens, afin de lutter contre une dualisation de plus en plus flagrante de notre Région.

Pour ce faire, il faudrait maintenant agir dans le cadre d'un plan d'urgence, comme vous nous l'avez expliqué à l'occasion de l'examen de votre amendement.

Il faut rénover le bâti et soutenir la rénovation de l'espace public bruxellois, sans pour autant donner les pouvoirs spéciaux réclamés par M. Hasquin qui ne me paraissent pas indispensables. Je vous rappelle que nous avons avancé un certain nombre de propositions, notamment le bail-réhabilitation qui me paraît être une bonne idée, mais qui est toujours dans les cartons. Une autre formule concerne les PME. Nous avons déposé un texte sur la réduction des droits de succession des PME familiales comme c'est le cas du côté flamand, en Région wallonne, et comme le Gouvernement fédéral vient de le décider en ce qui concerne les droits de donation.

Vous aviez dit en commission que vous alliez recevoir un texte de la part du Conseil d'Etat et que vous l'espériez pour la fin du mois de décembre. Comme nous n'avons encore rien vu, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est.

Je finirai par croire, monsieur le ministre, mais cela m'étonnerait de votre part parce que vous êtes attentif au développement de Bruxelles, que cette non-politique aurait pour but — je ne le comprendrais pas car c'est absurde — de pénaliser les PME bruxelloises et, en réalité, de les inviter à aller s'installer ailleurs. Il est urgentissime que nous adoptions ce genre de texte. Je comprend que vous ne puissiez pas prendre celui émanant de l'opposition, mais je vous demande d'en discuter en commission, de déposer un texte et d'avancer sur ce point.

En ce qui concerne la lutte contre les chancres et la réhabilitation des sites économiques désaffectés, un texte a été voté en 1995. Sauf erreur de ma part, le groupe libéral s'était abstenu et n'avait pas émis de critique virulente sur ce texte.

Aujourd'hui, aucun arrêté d'exécution n'a été pris. M. le Secrétaire d'Etat, Eric Arrêté, prévoit un texte modificatif. Cela fait deux ans et demi que nous attendons et nous ne voyons toujours rien.

Quant à la Chambre de commerce, elle a fait un certain nombre de remarques sur le sujet. J'espère que cela incitera M. André à sortir de sa léthargie et que nous pourrions avoir enfin une politique dynamique dans ce domaine avant 1999.

Il faut aussi constater que les Européens ne sont pas repris dans le relevé de la population. Quelle position adopterez-vous, monsieur le ministre, lorsqu'ils voteront ? Exigerez-vous qu'ils participent au versement des centimes additionnels et des impôts communaux ?

L'année dernière, il a été question de la possibilité de demander le paiement d'une partie de l'IPP dans la région où l'on travaille. Qu'en est-il ? Il a également été question d'une ristourne possible d'une partie de l'ISOC là où le siège social de la société se trouve. On pourrait l'imaginer.

Il s'agit d'un ensemble d'obligations supplémentaires que nous devons assurer en tant que capitale fédérale et européenne. Vous nous aviez dit qu'il s'agissait effectivement de pistes de réflexion. Un an après, pouvez-vous nous dire quelle est la situation, si le fédéral manifeste un intérêt quelconque à ce sujet-là ? Tout cela nous intéresse.

Ne participant pas aux réunions interministérielles, j'aimerais savoir si le ministre Chabert évoque toutes ces propositions avec le ministre fédéral des Finances, s'ils en discutent ensemble.

M. Hasquin nous a dit, il y a un certain nombre d'années, que lorsqu'il serait au pouvoir, on allait voir ce qu'on allait voir et qu'en ce qui concerne les accords de coopération, ils atteindraient les dix milliards. Je constate, en 1999, que nous avons péniblement obtenu l'indexation et que le cadeau qui nous est fait par le Fédéral, suite aux négociations de la majorité actuelle, se monte aux 175 millions de l'accord de coopération qui n'auraient pas été dépensés, ce qui est, en plus, une erreur.

M. Bernard Clerfayt. — Vous savez pourquoi ? Parce que la Fédération n'a pas encore remplacé le PSC au niveau fédéral ! (Sourires.)

M. Dominique Harmel. — En ce qui concerne l'efficacité des négociations avec le Fédéral, après deux ans et demi, vous n'avez pas fait vraiment la preuve d'une grande faculté de convaincre puisque les projets qui vous sont proposés ou imposés sont, me semble-t-il, plus définis par le fédéral qu'ils ne l'étaient entre 1989 et 1997.

Au sujet de l'avenant n° 2 de l'accord de coopération et des annexes, après maintes questions, on nous a donné une liste des travaux dont on ne sait pas à quelle année ils se rapportent. Il s'agit de la page 150 du rapport et cela correspond à un montant de 1,7 milliard de francs. Pouvez-vous nous dire si cela a été exécuté ou non et dans quelle logique cela s'inscrit ?

Je vous pose la question de savoir si, dans le cadre des accords de coopération, nous n'aurions pas avantage à globaliser une partie de ces sommes pour donner des montants et une enveloppe supplémentaire pour des opérations ciblées, notamment les quartiers défavorisés, et aussi une opération telle que Bruxelles, capitale culturelle de l'an 2000, qui me semble mériter une attention toute particulière grâce, entre autres, aux retombées économiques qui pourraient en résulter pour notre Région.

Ensuite, monsieur le ministre, je souhaiterais attirer à nouveau votre attention sur deux ou trois points. La problématique de l'emploi, par exemple.

Alors que nous avons entendu une déclaration du ministre-président sur le sujet, il y a un mois et demi, la Cour des Comptes me semble assez sceptique au vu de ce qui est présenté dans le

budget. Je cite : « Il n'a pas été possible d'obtenir un avis de l'ORBEM sur le montant global des 500 millions de francs affectés en 1998, selon le Gouvernement, à la création de nouveaux postes ACS. »

Non seulement, nous ne savons pas à quels emplois ces 500 millions de francs seront affectés, mais de plus nous ne pouvons nier le caractère doublement précaire de ces nouveaux emplois qui dépendent, d'une part, des subventions annuelles aux associations, et d'autre part, de la dotation que la Région attribue annuellement à l'ORBEM. Ces emplois ACS pourront donc diminuer ou disparaître au gré de la diminution des subventions. Mardi dernier, le secteur non marchand manifestait, et l'une de ses craintes était de savoir dans quelle mesure ses emplois sont garantis.

En commission, je n'ai pas non plus reçu de réponse quant à savoir si vous pensez que la technique nouvelle du Gouvernement, qui consiste à imposer un certain nombre de clauses sociales dans les grands travaux publics, est légale ou non par rapport aux dispositions actuelles en vigueur au niveau européen. Le ministre Picqué me dit que des études juridiques ont été faites à cet égard. Je ne les ai jamais reçues. Si cela fonctionne, tant mieux, mais je persiste dans mes craintes. L'affirmation selon laquelle tout investissement de 1 milliard à 1,5 milliard de francs implique la création d'un nouvel emploi par tranche de 1 million de francs, me semble pour le moins hâtive.

Je m'attriste également de ne pas constater plus d'initiatives nouvelles pour les PME, alors que celles-ci sont incontestablement pour le tissu bruxellois d'une importance énorme.

Dans un article paru dans un grand journal de la capitale, vous nous avez expliqué que de nombreuses jeunes entreprises connaissent rapidement la faillite parce qu'elles sont la propriété de jeunes entre 25 et 35 ans, qui ont peu de formation et d'expérience. Mais rappelez-vous les mesures prises par la Région de Bruxelles-Capitale pour lutter contre cette difficulté, que connaissent les jeunes, à se lancer dans une entreprise et à la gérer convenablement. Quels sont les résultats des politiques que vous avez menées depuis plusieurs années ? Et plus clairement, de quelle manière entendez-vous mieux organiser la formation ?

Une autre opération surprenante, monsieur le ministre : c'est l'opération « incinérateur », et la création d'une société mixte avec l'entreprise WATCO. N'en disons pas davantage : tout ce qu'a dit la Cour des Comptes vaut son pesant d'or. Nous comprenons, en bref, qu'une opération qui prévoyait des recettes à concurrence de 2,2 milliards de francs, a en réalité été étalée jusqu'en 2059, et coûtera 5,733 milliards de francs, puisque nous en ferons un rachat par une opération comme celle que nous avons connue à la SNCB. C'est ce que nous dit la Cour des Comptes.

Le moins que l'on puisse dire c'est que nous n'avons guère de certitude quant aux recettes que nous pourrions tirer de l'opération, si ce n'est qu'il faudra plus de détritiques, puisque plus on en brûle, plus cela rapporte. Ce qui va à l'encontre de la politique environnementale menée par le ministre Gosuin depuis de nombreuses années.

Pour conclure, et vous savez que c'est l'un de mes dadas, j'en arrive au Fonds de trésorerie communale. Chaque année, vous me donnez l'impression de devoir en dévoiler un peu plus. En effet, nos questions sont de plus en plus pertinentes.

En annexe 2, pages 168 et suivantes, en ce qui concerne le mécanisme du Fonds de trésorerie communale, on peut lire — et je reprends vos chiffres, monsieur le ministre — « sont considérés comme irrécouvrables :

250 millions de francs à Forest;

250 millions de francs à Etterbeek;

300 millions de francs à St-Gilles;
233 millions de francs charges dues par Forest;
435 millions de francs charges dues par Forest;
4 000 millions de francs plan IRIS; »

soit un total de 5,471 milliards de francs considérés comme irrécouvrables.

Il était prévu qu'en 2002, toutes les dettes du Fonds devraient s'éteindre et qu'il ne devrait plus y avoir de dotation. La vie du Fonds devait donc s'éteindre doucement. Il est illusoire de penser que ce que vous avez déclaré comme irrécouvrable pourrait un jour ne plus l'être. On sait en effet que, dans le cadre de l'opération Dexia-Crédit Communal, des montants considérables sont venus éponger les dettes des communes. A aucun moment, vous n'avez demandé que ce que vous aviez considéré comme irrécouvrable soit prioritairement revu. En conséquence, la situation des communes étant ce qu'elle est, il est illusoire d'espérer quoi que ce soit. Il s'agit-là très clairement d'une opération de débudgétisation. Je souhaiterais qu'on l'affirme; cela nous permettrait de gagner du temps.

Le tableau que vous nous avez communiqué en page 173 est absurde. Il indique les remboursements qui auront lieu annuellement, mais un peu plus loin, vous nous dites que ces remboursements sont considérés comme irrécouvrables. Il est donc inutile de nous communiquer des montants que l'on pourrait soi-disant récupérer, si c'est pour nous dire ensuite qu'ils sont irrécupérables.

J'en arrive au dernier point, monsieur le ministre: la gestion de la dette de la STIB. A de multiples reprises, je vous ai demandé de nous communiquer un tableau clair de la dette garantie. Vous nous avez donné un tableau qui porte jusqu'au 31 décembre 1996. Ce tableau nous montre que la Région allait prendre en charge le remboursement des emprunts de la STIB. Nous continuons dans la même logique. C'est la raison pour laquelle on arrive à un montant de 1,615 milliard de francs en rebudgétisation dans votre calcul «débudgétisation-rebudgétisation». J'attire votre attention sur la remarque émise par la Cour des Comptes qui observe que vous ne pourrez pas éternellement poursuivre cette politique. Le montant maximum qui vous est concédé entre 1989 et 1996 était de 3 milliards de francs. Bientôt, vous arriverez au maximum. Donc, méfiance pour le calcul de la norme de l'année prochaine.

Rappelez-vous, monsieur le ministre, mes craintes au sujet des autorisations en matière d'emprunts garantis. Ils étaient de 2 milliards de francs en 1997 et seront de 2,085 milliards de francs en 1998. Je craignais que ces montants ne soient pas prévus comme tels dans le cadre de la gestion de la STIB et qu'il n'y ait pas, au sein de la STIB, une volonté de rembourser le capital et l'intérêt. J'ai essayé de savoir ce qu'en pensait le conseil d'administration de la STIB.

M. le Président. — Monsieur Harmel, je vous prie instamment de conclure. Votre temps de parole est dépassé.

M. Dominique Harmel. — Je termine, monsieur le Président.

Je constate, dans un document qui m'a été remis, qu'on prévoit que la dette de la STIB, telle qu'elle était prévue en 1996, diminuera de 18 milliards de francs en 1996 jusqu'à 13 milliards de francs en 1998. En revanche, les emprunts 1997 et 1998 ne sont pas pris en charge. Cela explique qu'à la fin 1998 est prévue une dette de 17 milliards de francs. J'attire votre attention sur le fait que nous ne sommes pas loin des 19,297 milliards de francs qui constituent le maximum autorisé. Par conséquent, ce que vous prétendez diminuer d'un côté est en train de croître de

l'autre. Je suppose que vous avez voulu savoir ce qui se passait au sein du conseil d'administration de la STIB, eu égard aux questions précises que je vous ai posées.

En conséquence, monsieur le ministre, comme je vous l'ai déjà dit en commission, nous ne pourrions soutenir votre budget qui, contrairement à ce que vous dites, n'est pas un budget-vérité. Nous réinterviendrons demain sur l'amendement que vous nous avez proposé. D'ores et déjà, je vous remercie pour les réponses précises que vous me fournirez demain. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je commencerai par évoquer le plan pluriannuel en y apportant quelques commentaires; ensuite, je parlerai des recettes puis de certains éléments de dépenses sur lesquels j'attirerai votre attention.

Premièrement, comme l'a dit tout à l'heure M. Harmel, le plan pluriannuel des recettes et des dépenses est un exercice souhaitable, utile et nécessaire, car il permet de mesurer l'évolution de nos moyens d'action à moyen terme et ainsi de mieux analyser la solidité — ou plutôt la fragilité — financière de la Région.

L'exercice présenté par le ministre conclut à la diminution progressive, à terme, en tout cas, en 2004, du solde net à financer, ce qui permet de réduire petit à petit le taux d'endettement de la Région, le rapport dettes-crédits d'engagement, comme il l'avait exprimé. Telle que présentée c'est une heureuse perspective.

Cependant, une analyse fine de votre présentation me laisse perplexé sur certains points, même si je soutiens ce type de présentation. Je voudrais vous inviter à affiner cet exercice dès l'année prochaine, si possible, afin de mieux baliser les échéances budgétaires à moyen terme auxquelles la Région est confrontée.

Par exemple, vos prévisions en matière de taux de croissance des recettes de 2,9 % — disons 3 % — l'an me semblent optimistes, même si ce chiffre reste bien en-deçà du taux de croissance, proche de 8 %, des recettes réalisés de 1989 à 1996.

En effet, dans les années passées, la Région ne percevait pas pleinement les recettes; on a alors connu un rattrapage important en termes de taux de perception des montants enrôlés. Voilà qui a probablement expliqué la croissance importante des recettes. Ce phénomène de rattrapage ne se reproduira plus dans les années futures.

On peut aussi analyser certaines prévisions en matière de dépenses en les taxant d'excessivement prudentes. Un exemple d'aujourd'hui: nous décidons soudainement, et c'est une très bonne chose, d'accroître de 400 millions les dépenses afin de mener des actions dans les quartiers en difficulté. Nous pensons que peut-être l'effort sera structurel; il peut pourtant y avoir d'autres surprises identiques qui viendraient accroître les dépenses.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-président, remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean-Pierre Cornelisse, Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

Des questions persistent sur la viabilité financière de la Région, parce qu'il me semble également que l'analyse n'est pas

suffisamment sensible aux variations multiples de chacune des hypothèses qui pourraient se produire simultanément. On pourrait assister en même temps à une petite différence en termes de taux de croissance réelle de l'économie, de taux d'inflation, de taux de croissance des dépenses: cela compliquerait évidemment l'exercice. Pourtant, il me paraît intéressant de pouvoir mesurer la sensibilité de l'exercice face à quelques scénarios de ce type.

Je me permets d'insister sur la qualité et la rigueur nécessaires à un tel travail de perspective, car c'est un enjeu fondamental pour Bruxelles, si l'on veut stopper et renverser le nombre de départs de Bruxellois à revenus moyens, dont M. Harmel nous parlait tout à l'heure. Il faut donc mener avec vigueur les diverses politiques d'aménagement urbain, mais il me semble aussi nécessaire de ne pas accroître, voire de diminuer, à terme, la pression fiscale qui reste, à Bruxelles, globalement plus élevée que dans les zones concurrentes: dans la large périphérie bruxelloise, notamment. Il y a à cela, deux raisons: d'une part, l'affaiblissement de la base taxable par l'appauvrissement de Bruxelles, qui nous impose de recueillir suffisamment de moyens financiers donc de conserver une pression fiscale relativement élevée; d'autre part, l'insuffisance globale de financement de notre ville-Région, qui résulte principalement de son confinement dans un territoire étriqué, ce qui ne nous permet pas de retrouver le rendement fiscal de la dynamique économique bruxelloise et nous prive de moyens pour mener les politiques urbaines et sociales qui s'imposent en Région bruxelloise.

J'en reviens un instant à l'exercice de plans pluriannuels. Il reste parfaitement pertinent, mais je me permets de faire une suggestion au ministre: il nous a été donné de voir des études réalisées par l'équipe universitaire du professeur Deschamps des Facultés de Namur. Il a effectué des travaux sur les perspectives budgétaires pour la Région wallonne et pour la Communauté française, à l'échéance 2010. C'est un travail d'une très grande rigueur scientifique, qui affine les divers critères et la sensibilité des perspectives budgétaires y afférentes. Il me semblerait souhaitable que la Région bruxelloise s'adresse à cette équipe également pour lui demander de dresser une telle étude sur notre Région. Peut-être y a-t-il là un savoir que notre Région pourrait utiliser à son profit.

J'en viens à présent aux recettes. Tout d'abord, on peut se réjouir de l'évolution très favorable du taux de perception des recettes, qui ne fait qu'augmenter depuis 1992. C'est un bon résultat. D'un taux de perception de 80 % en 1992, nous avons atteint en 1995, un taux de 99 %. A l'impossible nul n'est tenu. Cependant, on a atteint 101,8 % en 1996, taux remarquable qu'on ne dépassera que très rarement.

Les recettes des dix premiers mois de 1997 étaient connues lors des réunions des Commissions budgétaires. Nous avons pu constater que les années 1995 et 1996 ne paraissent guère atypiques puisque les degrés de réalisation des différentes recettes pour les dix premiers mois sont déjà supérieurs au taux théorique correspondant et que l'ajustement budgétaire proposé maintenant accroît encore les recettes.

Cette bonne perception pour 1997 nous conforte évidemment par rapport aux prévisions 1998. Mais nous comptons sur une recette particulière, celle du casino. A nouveau, on parie sur le casino, sur les jeux. Nous nous sommes lancé un grand défi en espérant en 1998 une recette de ce type-là.

J'aurais peut-être dû parier l'année passée avec vous sur la probabilité de la recette casino. J'aurais certainement gagné. J'ignore si cette année, je dois prendre un nouveau pari. Nous savons que l'avant-projet de loi fédéral est à l'examen au Conseil d'Etat. Il n'est donc pas encore adopté et une mise en œuvre opérationnelle devrait encore intervenir après le vote de la

loi. Dès lors je suis plutôt inquiet quant à la concrétisation de cette recette.

J'en viens à l'impôt sur les personnes physiques. Bruxelles est clairement une ville riche, très riche, sous l'angle de son PIB par habitant. Elle produit énormément de services, dont la valeur ajoutée est très grande. Mais c'est également une ville dont les habitants s'appauvrissent et vous nous en informez dans le rapport. Les publications de l'INS nous fournissent également les statistiques de revenus moyens par habitant, qui sont, à ce titre, dramatiques. Si l'on considère une perspective d'une dizaine d'années, en 1985, le niveau de revenus moyens de l'habitant bruxellois était de 6 points supérieur aux revenus du belge moyen. En 1996, le revenu moyen du Bruxellois est à l'indice 93, c'est-à-dire, plus de 6 points en dessous de la moyenne et l'évolution ne s'est pas modifiée en 12 ans. Entre 1985 et 1996, le taux de croissance annuel moyen des revenus en Région bruxelloise était de 3,2 %. Pendant les cinq premières années, le taux de croissance moyen était de 3,3 % et de 3,1 % dans la seconde période 1990-1996.

Autrement dit, le revenu moyen du Bruxellois progresse de moins en moins vite. Par comparaison, le niveau du revenu moyen en Région wallonne a progressé pendant la première période de 3,4 % et pendant la seconde période de 4,5 %. Il y a une forte augmentation du revenu moyen en Wallonie.

Il en va de même pour la Région flamande. Pour la première période, il était de 4,7 % de croissance annuelle et de 5 % pour la seconde période.

Cette caractéristique bruxelloise d'appauvrissement semble assez particulière, puisqu'elle n'affecte que la Région bruxelloise et rien n'indique que la tendance est sur le point de se renverser. L'écart entre le revenu moyen du Bruxellois et celui des habitants de la Région flamande s'accroît sans cesse. C'est un fait alarmant. Le différentiel de revenus moyens en 1996 était de 44 000 francs. Si la tendance actuelle se poursuit, l'écart entre le revenu moyen du Bruxellois et le revenu moyen de l'habitant en Région flamande sera de 155 000 francs à l'horizon de 2006. Les tendances sont donc alarmantes et une diminution de rendement de l'impôt sur les personnes physiques est à craindre, dans les mêmes proportions la loi a, certes, prévu un mécanisme de solidarité mais il faut néanmoins déplorer le phénomène au lieu de s'en réjouir. Ainsi, je suis au regret de constater, comme l'écrit le ministre, que si l'évolution négative de la capacité financière persiste cela aboutira en 1999, pour la première fois, à une plus-value nette du mécanisme de solidarité en faveur de Bruxelles de l'ordre de 500 millions en vertu de son application à la dotation de l'IPP.

Par conséquent, il convient de tout mettre en œuvre — M. Harmel en a dit quelques mots — pour garder et attirer dans notre Région des habitants jouissant de revenus moyens tout en créant des opportunités de développement et d'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en difficultés.

Parmi les politiques figurant au budget en matière d'urbanisme ou de rénovation urbaine, je citerai divers équipements qui confèrent une certaine qualité de vie aux citoyens, qui font l'agrément de la ville, notamment l'infrastructure des crèches qui constituent un élément important pour la participation des femmes à la vie active.

A cet égard, il semble qu'en dépit de grands déclarations nous ignorions encore les efforts que la Région fournira pour compenser les effets désastreux de la disparition du FESC.

En ce qui concerne la mainmorte, j'avais estimé globalement dans un autre débat les recettes provenant de l'application de notre ordonnance du 22 décembre 1994 à un montant compris entre 1,5 et 2 milliards. Le ministre Maystadt a annoncé au

Parlement fédéral qu'il percevait actuellement les recettes relatives à l'exercice d'imposition 1994. Nous pouvons donc espérer un rattrapage soudain des recettes provenant de la mainmorte. Cependant, je ne sais si elles couvriront la totalité des immeubles qui y sont soumis. Par ailleurs, en vertu de l'article 4 de notre ordonnance du 22 décembre 1994, la Région devrait déduire le produit des additionnels octroyés aux communes de leur quote-part de la dotation générale aux communes dans le cadre de la prise de conscience de leurs difficultés financières, laquelle a d'ailleurs donné lieu l'an dernier à une intervention supplémentaire de 150 millions dans la DGC, qui n'est malheureusement pas répétée cette année. En 1998, il faudra veiller à ne pas retirer de la quote-part des communes les recettes d'additionnels qu'elles devraient recevoir si les réponses de M. Maystadt sont exactes.

A ce propos, je souhaiterais poser un certain nombre de questions... Comment fonctionnerait le mécanisme au cas où nous percevrions ces recettes? Comment cela se passerait-il? Comment les communes toucheraient-elles ces additionnels? Sur quelle base la Région calculerait-elle la diminution des quote-parts respectives des communes? Ne serait-il pas plus logique que les recettes dites «de mainmorte», inscrites au budget régional pour un montant de 700 millions, parviennent directement aux communes comme c'est le cas dans les deux autres Régions?

En matière de dépenses, je me limiterai à décrire les grandes évolutions. Certains de mes collègues aborderont ultérieurement quelques aspects particuliers de cette évolution. M. Roelants du Vivier traitera du chapitre des relations extérieures, Mme Vanpévenage examinera le programme d'action en faveur des quartiers en difficulté. M. de Patoul évoquera le problème de la taxe sur les immeubles abandonnés, Mme Caron la politique de l'emploi ainsi que des ACS qui devraient permettre de trouver une solution aux restrictions imposées par la suppression du FESC. Enfin, M. Cornelissen parlera des problèmes financiers de la STIB et de la société du logement de la Région bruxelloise.

M. Philippe Debry. — Monsieur Clerfayt, auriez-vous l'obligeance de m'indiquer s'il s'agit de la liste complète des orateurs du groupe PRL-FDF?

M. Bernard Clerfayt. — Principalement... Je présume que les autres élus ont moins travaillé...

M. Philippe Debry. — Je remarque que vos collègues sont absents!

M. Bernard Clerfayt. — Ils préparent leurs interventions de demain.

En ce qui concerne les initiatives nouvelles, le Gouvernement a considéré comme prioritaires la problématique de l'emploi et la préparation de «Bruxelles-2000».

Nous avons déjà eu un très grand débat sur l'emploi le 24 septembre dernier et je ne rappellerai pas tout ce qui s'y est dit. Il y a été question d'un milliard pour des créations directes d'emplois et d'un milliard pour des créations indirectes d'emplois. Ce débat a donc été très complet et riche d'enseignements.

Je voudrais cependant poser quelques questions pratiques sur certains points du budget.

La transformation de postes TCT en emplois ACS devrait permettre la création en 1998 de 250 postes ACS supplémentaires au sein du secteur non marchand. Mais on constate une diminution globale de l'enveloppe de 31 millions, permise par cette transformation. Puisque l'emploi est la priorité du Gouver-

nement il me paraîtrait opportun de consacrer ce montant à des initiatives en faveur de l'emploi, notamment au personnel des crèches, pour lequel aucune solution concrète n'a pas encore été annoncée.

En ce qui concerne les moyens supplémentaires libérés pour des programmes de transition professionnelle, les fameux PTP, en collaboration avec l'Etat fédéral, le crédit régional est alimenté de 90 millions. Ce crédit servira pour le développement d'emplois dans le secteur non marchand. Sur proposition du secteur associatif, des missions locales et des OOTB du côté néerlandophone, ce programme devrait permettre la création de 300 emplois au sein de projets intégrés. Les secteurs au sein desquels la Région compte développer les PTP relèvent tous du développement local intégré et/ou de services de proximité et permettent la mise au travail de personnes peu qualifiées.

Nous avons déjà débattu ici même de la clé de répartition pour 1997, à savoir 6 000 emplois pour la Flandre (78 % du total), 1 500 emplois pour la Wallonie (près de 20 %) et seulement 150 emplois pour la Région bruxelloise, soit une très petite part. N'y a-t-il pas là un manque d'ambition de la part de la Région bruxelloise? M. le ministre Picqué avait répondu précédemment à cette tribune qu'il espérait mieux profiter de ce mécanisme de mise au travail et de formation des chômeurs. Je n'ai pas trouvé dans le budget de crédits supplémentaires permettant de donner plus de souffle à cette politique.

Je voudrais revenir sur un point de détail. M. le ministre Chabert avait préconisé, dans son plan «Dynamo», de fusionner le Téléport avec le pool Communication de Technopol. Je n'en ai trouvé aucune trace dans le budget puisqu'on y maintient un subside de 8 millions à Téléport, ce qui semble indiquer qu'il n'y a pas de fusion entre ces deux institutions. C'est une proposition que le PRL-FDF avait faite et qu'il était heureux de retrouver dans le document du ministre. Il nous semble qu'il est temps d'envisager une rationalisation des outils économiques. Cette fusion devrait donc être mise en chantier prochainement.

En ce qui concerne les moyens supplémentaires pour les entreprises d'insertion (39 millions), nous sommes désireux de connaître l'état d'avancement du dossier. En effet, on nous annonce qu'une ordonnance sera prochainement déposée.

Enfin, dans les subventions accordées à l'ORBEM, nous sommes étonnés d'apprendre qu'un budget de 175 millions sera en partie consacré à l'amélioration de l'action de cet organisme. On annonce déjà un accroissement des moyens financiers alors qu'un audit est en cours. Ne vaudrait-il pas mieux attendre les résultats de cet audit? L'amélioration d'un service n'est pas toujours uniquement une question de moyens. Le récent audit du FOREM a d'ailleurs notamment mis en lumière les problèmes de surcharge administrative et d'absence de stratégie précise, ce qui semble indiquer qu'il est possible de faire mieux avec moins de moyens.

J'ajouterai quelques mots sur Bruxelles-Capitale culturelle européenne de l'an 2000. Des subsides importants sont alloués à cette manifestation puisque le budget, qui était de 8 millions en 1997, passe à 24 millions pour chacune des années 1998, 1999 et 2000. Soit 80 millions auxquels il faut ajouter un crédit d'engagement de 400 millions pour les investissements publics, dont 75 millions devraient être relancés dès 1998, investissements qui devraient essentiellement se réaliser dans le domaine du patrimoine. A ces moyens s'ajoute également la faculté de redistribuer entre eux, par voie d'arrêtés, des crédits alloués à des investissements dans le cadre de Bruxelles 2000 et les subventions destinées à couvrir la politique des monuments et des sites. C'est donc une très grande faculté qui est offerte au Gouvernement pour renforcer ou mener des politiques d'investissements très spécifiques dans tous les domaines qui concernent la culture et le patrimoine. Nous constatons en effet

que des moyens budgétaires sont dès à présent avancés, mais nous restons sur notre faim quant à la définition des priorités politiques du Gouvernement dans le cadre de Bruxelles 2000.

Enfin, des efforts importants sont consentis pour poursuivre des programmes ayant été décidés antérieurement: quatre contrats de quartier et non cinq, l'accroissement des crédits en politique de rénovation urbaine, rénovations privées, etc.

Contrairement à d'autres, nous nous réjouissons des solutions mises en œuvre pour organiser le traitement des déchets. L'opposition critique et crie au casse-cou, mais il nous semble que cette politique est intéressante et répond aux objectifs que le Gouvernement s'est fixés. On avait d'abord crié au casse-cou, l'année passée, en disant qu'aucun opérateur n'accepterait jamais l'opération du rachat partiel de l'incinérateur. Les pessimistes doivent maintenant déchanter puisqu'un accord a été signé en septembre dernier. Ainsi, et l'outil, c'est-à-dire l'incinérateur, et la société de gestion sont des sociétés à participation mixte, Région et secteur privé, la Région y conservant une majorité. Le montage permet donc la mise en place rapide du système de lavage des fumées qui est l'un des plus performants installé en Europe. Ce système sera près de dix fois moins polluant que ne le permettent les directives européennes.

J'en viens aux 400 millions pour les quartiers d'initiatives qui font l'objet de l'amendement déposé ce jour. Comme tous les membres de la majorité et, je l'espère, de ce Parlement, je salue l'effort du Gouvernement pour dégager dans l'urgence des moyens nouveaux pour lutter contre la fracture sociale profonde qui se manifeste dans certains quartiers de la ville. Plusieurs questions nous taraudent cependant. Je ne m'attarderai pas aux questions formelles qui seront traitées en commission. Comme l'a dit en commission un membre de mon groupe, je me réjouis que cette somme de 400 millions puisse être vraiment interprétée comme une action claire et forte de tout le Gouvernement qui est derrière l'ensemble de ce programme. C'est un geste fort, un geste clair et nous en sommes heureux.

Je souhaite cependant poser un certain nombre de questions. Je voudrais notamment savoir pourquoi on n'a pas renforcé des dispositifs existants, comme les contrats de quartier. On avait décidé au départ d'instaurer cinq nouveaux contrats de quartier mais, pour des raisons budgétaires, on s'est limité à quatre. Or, voilà que 400 millions de recettes supplémentaires apparaissent. On aurait pu destiner cette somme à un contrat de quartier supplémentaire.

Autre question: le fait qu'on n'ait pas choisi ce mécanisme-là, ou d'autres mécanismes existants et déjà en vigueur, n'est-il pas une forme de constat de la lenteur de ces autres mécanismes? Je pense aux contrats de quartier, ainsi qu'à la rénovation urbaine par les communes. Or, il y a urgence, il faut aller vite. Mais il me semble que ce doit être aussi le cas non seulement pour les 400 millions qu'il faut affecter dans certains quartiers, mais aussi pour les autres programmes dont je viens de parler, à savoir les contrats de quartier, la rénovation urbaine par les communes ou la rénovation privée. Je voudrais donc que le Gouvernement, qui mesure bien l'urgence, cherche non seulement des solutions souples, rapides et flexibles pour les 400 millions, mais s'engage très clairement à agir aussi très rapidement pour les mécanismes en place, comme les contrats de quartier.

Comme je l'ai dit en commission, c'est parfaitement possible dans le cadre des procédures actuelles telles qu'elles sont fixées par l'ordonnance. Il suffit que la tutelle se prononce plus rapidement sur les dossiers des communes dans les quartiers en difficultés, que les services subsidiaires de la Région se prononcent plus rapidement qu'ils ne le font maintenant sur ces dossiers et que les permis d'urbanisme soient délivrés plus rapidement

par le fonctionnaire délégué lorsqu'il s'agit de projets dans les quartiers en difficultés.

M. Philippe Debry. — Il y a un délai de rigueur.

M. Bernard Clerfayt. — Le délai de rigueur est une durée maximum, mais la loi stipule aujourd'hui que le délai minimum se situe entre zéro et «autant» ... On n'est jamais obligé d'attendre le dernier jour ou la dernière semaine pour prendre une décision. Si nous sommes tous conscients de l'urgence, on peut essayer de s'organiser pour prendre les décisions le plus rapidement possible. Il me semble que l'urgence que le Gouvernement reconnaît pour les 400 millions, il devrait la reconnaître aussi pour toutes les actions des pouvoirs publics que, souvent, il maîtrise directement ou indirectement ou qu'il subsidie. Il faudrait qu'il reconnaisse l'urgence pour toutes les actions des pouvoirs publics dans tous les quartiers en difficulté et qu'il aide les communes, la SDRB ou d'autres opérateurs, à réaliser plus rapidement les investissements et les rénovations nécessaires.

Encore une remarque à propos des 400 millions. Je souhaite que le fédéral renforce les actions du Gouvernement et j'espère que cet effort régional sera répété les prochaines années. Je regrette que dans le budget 1998, il n'y ait pas encore d'amendements. Mais nous acceptons bien évidemment que le ministre se donne le temps de voir comment évoluent les recettes, comment évolue le budget en 1998. Il nous proposera probablement dans l'ajustement 1998 de regarnir ce fonds de quelques centaines de millions.

Le souci d'une action urgente ne doit pas non plus faire oublier que ces actions doivent être menées en pleine concertation, et je partage sur ce point les remarques et les critiques émises en commission. De telles actions ne doivent pas émaner du Gouvernement, mais des quartiers qui vivent des situations difficiles, et des situations de déséquilibre économique, urbain, ou social et qui, de ce fait sont très fragiles. Je pense en effet que des actions parfois trop brutales risquent de déstructurer davantage ces quartiers au lieu de les restructurer. Il faut veiller à leur redonner une dynamique positive.

Dès lors, je crois qu'il est important de conserver les mécanismes de concertation existants avec les habitants et les commerçants du quartier, mais aussi avec les pouvoirs locaux et les communes qui sont les acteurs de terrain de premier rang et ont une bonne connaissance de la situation, même si l'on peut parfois reprocher à certaines majorités de ne pas avoir tenu compte de l'urgence qui prévalait dans certains quartiers ou de ne pas l'avoir bien comprise. A mes yeux, il importe de travailler avec les pouvoirs locaux pour que les actions du Gouvernement aient une vertu pédagogique et amènent les autorités à travailler plus activement dans ces quartiers.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Je voudrais vous interrompre un instant, monsieur Clerfayt, pour éviter toute méprise à ce sujet. Je confirme ce que j'ai dit en commission: nous avons l'intention d'associer de très près les communes à ces actions. A l'évidence, nous ne pouvons agir sans elles et ce n'est pas parce que le Gouvernement et la Région veulent maîtriser ces opérations que nous voulons mettre les communes à l'écart. Cette concertation aura donc lieu, j'en suis persuadé.

Comme vous venez vous-même de le dire, nous voulons à tout prix éviter des lenteurs. Si des velléités devaient voir le jour pour des motifs parfois très louables et si les choses n'avançaient pas au rythme que nous souhaitons, nous devrions de toute façon pouvoir continuer. Telle est notre façon de voir les choses et il n'est pas question de mener ces actions sans associer les communes.

M. Bernard Clerfayt. — Je vous remercie de votre précision, monsieur le ministre.

J'en reviens à l'autre thème important. Il me semble que la notion d'action urgente doit porter non seulement sur les 400 millions de francs en question, mais également sur les 800 millions de francs de contrats de quartier, les 300 millions de francs de rénovation d'immeubles isolés et même sur les travaux subsidiés par la Région et que les communes réalisent dans des quartiers en difficulté.

Je ne ferai par la «retape» de toutes les actions du Gouvernement et de tous les projets annoncés, ce que le Gouvernement fait très bien de lui-même.

Pour terminer, je rappellerai simplement quelques engagements importants qui étaient repris dans l'accord de Gouvernement et qui doivent également être mis sur le métier. Certains d'entre eux ne nécessitent pas de budget mais font partie de l'action du Gouvernement et du programme de cette majorité.

Premièrement, le Gouvernement s'est engagé à réformer les procédures de tutelle sur les communes afin de les accélérer et de limiter plus strictement la tutelle d'approbation. Il me tarde de voir un tel projet parvenir enfin au Parlement afin de libérer un peu plus les initiatives que les communes pourraient prendre.

Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne les relations avec les communes, il était convenu de revoir les procédures d'octroi de subventions en matière de travaux subsidiés. Nous souhaitons également qu'un texte nous soit soumis à ce sujet dans les meilleurs délais.

Enfin, j'ai pu lire dans la déclaration gouvernementale que, sur ces deux points, le Gouvernement annonçait un rapport trimestriel. Cela me paraît assez curieux quand on sait que le FDF réclame un rapport trimestriel sur les communes. Il ne s'agit pas du fameux rapport dont on a déjà beaucoup parlé; dans l'accord de majorité, il était question d'un document trimestriel relatif à l'état des finances des communes. Cela me paraît important pour éviter toute surprise à terme, car je ne suis pas convaincu que la situation soit parfaitement maîtrisée.

Enfin, en matière d'économie et d'emploi, pour en revenir aux grandes priorités du Gouvernement, nous voudrions rappeler un enjeu qui nous semble être mis de côté pour l'instant; c'est celui des télécommunications. Tant la Région flamande que la Région wallonne ont, depuis longtemps déjà, posé leurs marques et choisi un programme. Les choix sont différents, mais ces deux Régions ont décidé de faire des investissements importants. Elles ont cherché et parfois trouvé certains partenaires pour mettre en place des réseaux de télécommunications performants qui constituent un des secteurs d'avenir. Il nous semble que la Région bruxelloise tarde un peu plus que les deux autres, même si elle a pris un certain nombre d'initiatives. Le Gouvernement ne semble pas occuper le terrain et je n'ai pas entendu parler de négociations particulières avec les intercommunales ni avec les sociétés de télédistribution sur le territoire de Bruxelles, comme c'est le cas dans les deux autres Régions.

Je crois que le ministre partage mon sentiment quand je dis qu'il s'agit d'un secteur d'avenir. Je sais qu'il a déjà beaucoup parlé des call centers ou d'autres initiatives du même genre mais il me semble que la promotion de la création d'un secteur de télécommunication à larges bandes en Région bruxelloise est très importante. Il ne faudrait pas que seul le secteur privé s'en préoccupe. L'initiative publique s'impose dans ce domaine et l'on sait qu'à Bruxelles, capitale européenne et grande ville mondiale, l'enjeu économique est important. Par ailleurs, un grand nombre d'emplois et de secteurs commerciaux et d'entreprises sont concernés.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — C'est non seulement important, c'est vital !

M. Bernard Clerfayt. — Une autre remarque a trait au Fonds de garantie en faveur des PME et des indépendants. Cet organisme devrait être doté de la personnalité juridique. Sans oublier la promotion des centres d'entreprise.

Enfin, un autre thème est celui de l'économie sociale. Sur ce point, nous attendons encore une initiative du Gouvernement. On parle de proposition en matière d'économie d'insertion. Nous souhaitons qu'un texte soit rapidement élaboré.

Dans l'accord du Gouvernement, était prévue une charte des usagers des services publics, pour améliorer l'efficacité de ceux-ci, leur accessibilité et leur transparence. Il me semble important que le Gouvernement s'attelle également à cette tâche, même si celle-ci ne requiert aucun effort budgétaire. Il s'agit uniquement de mieux organiser ces services et d'améliorer l'accueil des citoyens. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, tout d'abord je m'associerai aux remerciements adressés par M. Harmel au rapporteur, en particulier pour son numéro de haute voltige, dans le rapport improvisé de la Commission qui s'est réunie cet après-midi.

Je tiens également à remercier les quelques démocrates présents dans la salle pour leur assiduité. Je crois, monsieur le Président, qu'il serait bon que nous déposions une résolution, au bureau élargi peut-être, tendant à ne plus tenir de réunion les jours où il y a conseil communal ...

M. le Président. — Je ne sais pas quand nous pourrions nous réunir si nous devons tenir compte de toutes les instances autres que la nôtre.

M. Philippe Debry. — L'autre solution étant la suppression des cumuls, monsieur le Président.

M. le Président. — Je vous reconnais bien là, monsieur Debry.

Mme Françoise Dupuis. — Avez-vous entendu quelqu'un se plaindre, monsieur le Président ?

M. Bernard Clerfayt. — M. Debry se plaint.

Où sont les autres ECOLOS ?

M. Paul Galand. — Si nous ne sommes que deux, nous sommes proportionnellement plus nombreux que vous. (*Quelques députés ECOLOS entrent en séance.*)

M. Philippe Debry. — Je pense qu'il y a un réel problème. Le public, qui est très particulier ce soir, est plus nombreux que les députés.

Monsieur le ministre, la Région bruxelloise connaît malheureusement, depuis un certain temps, une situation doublement difficile.

Socialement tout d'abord, le chômage y est particulièrement important, plus de 75 000 demandeurs d'emploi inoccupés; la pauvreté gagne du terrain: plus de 105 % de minimexés depuis 1990; et la fracture sociale se fait de jour en jour plus visible. Les récents événements de Cureghem sont l'expression d'un senti-

ment d'abandon et de désarroi d'une partie croissante de la population.

La situation est également difficile du point de vue budgétaire. Les recettes de la Région dépendent pour une grande part du nombre d'habitants et des revenus de ceux-ci. Or, outre le phénomène de paupérisation déjà évoqué, la population bruxelloise stagne ces derniers temps, après s'être réduite pendant plusieurs décennies. Mais il faut être conscient que cette stagnation cache des chiffres inquiétants. En effet, depuis plusieurs années, on constate que le solde migratoire interne est largement négatif — environ 10 000 personnes en moins par an — mais est compensé par un solde naturel légèrement positif de l'ordre de 2 000 et par un solde migratoire externe également positif. Cela veut dire concrètement que l'exode urbain se poursuit et est partiellement compensé par un flux d'immigration dont on peut supposer qu'une partie importante est composée de non-résidents, c'est-à-dire de personnes ne contribuant pas à l'impôt des personnes physiques et donc au calcul des recettes régionales. C'est une des causes de la dégradation des recettes financières de la Région bruxelloise, dégradation qui devient fort inquiétante. En effet, l'évolution négative des recettes que l'on a pu observer se poursuit.

Il y a tout d'abord l'évolution de la dotation IPP. Nous devons constater que la diminution régulière de la capacité fiscale, c'est-à-dire le montant moyen de l'IPP par habitant, l'amène à un niveau inférieur à la moyenne nationale. Alors que cette capacité fiscale était en 1989 pour la Région bruxelloise supérieure de 13,75 % à la moyenne nationale, elle est aujourd'hui pour la première fois inférieure de 0,22 % à cette moyenne. Cela aura pour conséquence — c'est un phénomène marquant et également à valeur symbolique — que, pour la première fois en 1997, la Région bruxelloise profitera du système de solidarité instauré par la loi de 1989.

Rappelons que les projections réalisées par vos services il y a à peine quatre ans, n'envisageaient pas cette hypothèse avant l'année 2003. Il y a donc eu une accélération manifeste du processus.

L'évolution des impôts régionaux qui constituent l'autre volet important des recettes est tout aussi inquiétante. En effet, le total des impôts régionaux n'a augmenté que de 2,2 % de 1993 à 1998. Si l'on exclut la recette projetée pour 1998 de 300 millions pour le casino — on y reviendra tout à l'heure — cette évolution est de moins 1 % en cinq ans. Si l'on se réfère aux deux dernières années, de 1996 à 1998, l'évolution est de moins 4,2 %.

Elle doit être comparée à celle des deux autres régions qui sont respectivement de plus 20 % en Wallonie et de plus 29 % en Flandre en cinq ans, ces derniers chiffres figurant au budget de l'année passée. Vous ne nous avez pas fourni les tableaux actualisés mais je pense qu'il s'agit de tendances lourdes qui peuvent être extrapolées.

*(M. Armand De Decker, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Armand De Decker, Voorzitter,
treedt opnieuw op als Voorzitter)*

Nous devons donc constater que la marge de manœuvre de la Région bruxelloise est très faible et que les moyens réellement disponibles ont même tendance à se réduire. Ce constat est d'autant plus inquiétant lorsque l'on sait que 77 % des dépenses doivent être considérées comme incompressibles car imputées au paiement des salaires, au remboursement de la dette et à divers transferts à caractère obligatoire.

Plutôt que de proposer des réponses de type structurel à ces recettes insuffisantes, le Gouvernement nous propose différentes astuces budgétaires pour proposer un budget qui respecte les conditions imposées par le Conseil supérieur des Finances.

Il y a évidemment, comme chaque année, des recettes non récurrentes, incertaines ou surestimées.

Début 1997, nous avons dénoncé le caractère peu sûr d'un certain nombre de dépenses. L'analyse du budget ajusté nous a donné raison, puisque le ministre des Finances a dû supprimer un certain nombre de recettes, pour un total de plus de 3,1 milliards, entre le budget 1997 initial et le budget 1997 ajusté. L'honnêteté me pousse à préciser que certaines recettes ont été ajustées à la hausse. Parmi les recettes supprimées, on citera l'opération « incinérateur », pour 1 milliard 810 millions, la vignette autoroutière supprimée lors du premier ajustement, pour 509 millions, la taxe sur le casino, 300 millions, des ventes d'immeubles, 217 millions, la taxe sur les immeubles inoccupés, 100 millions, le remboursement relatif aux travaux de la Senne, 100 millions, l'expropriation de l'Arsenal, 100 millions, etc.

Dans le budget 1998, nous trouvons encore un nombre important de recettes non récurrentes pour un montant de 1,5 milliard. Il s'agit de ventes d'immeubles, du remboursement, par les pararégionaux, de soldes budgétaires non utilisés, d'un versement exceptionnel par la SLRB sur ses fonds propres et de la mobilisation des soldes des fonds budgétaires.

Comme les autres années, nous devons également relever pour près d'un milliard de recettes incertaines ou surestimées : on peut citer 300 millions pour la taxe sur le casino, 258 millions pour les ventes d'immeubles, montant reporté d'année en année depuis 1989, 100 millions pour la mainmorte des immeubles appartenant aux autres régions et communautés et une surestimation de 242 millions dénoncée par la Cour des Comptes quant au remboursement par la Région flamande de travaux effectués en matière d'assainissement des eaux usées.

L'autre technique à laquelle vous nous avez habitués consiste à camoufler des débudgétisations.

Nous avons l'impression de répéter la même chose chaque année, mais vous nous y contraignez, monsieur le ministre. Il faut tout d'abord rappeler la technique plus que discutable utilisée dans le cadre du Fonds bruxellois de refinancement des Trésoreries communales, longuement évoquée par M. Harmel : les aides octroyées aux communes pour apurer les dettes du passé et celles des hôpitaux publics sont considérées comme des prêts, et donc des sommes récupérables, alors que l'on sait parfaitement qu'il s'agit en fait de versements irrécupérables. Il y a pour environ sept milliards de dettes débudgétisées qui ne sont ainsi pas comptabilisées dans le calcul du solde net à financer.

L'autre volumineux dossier de ce type concerne la STIB, puisque depuis 1997, les emprunts réalisés par celle-ci, qui s'élèvent à deux milliards par an, ne sont plus comptabilisés parmi les dettes débudgétisées mais simplement comme une dette garantie. Par contre, les amortissements réalisés sur la dette de la STIB sont considérés comme des rebudgétisations. Cette différence de traitement entre les anciens et les nouveaux emprunts de la STIB donne au Gouvernement une marge de manœuvre tout à fait artificielle de 1,6 milliard en 1998.

Certes, le Conseil supérieur des Finances a accepté cette technique. Cependant, monsieur le ministre, vous savez parfaitement que celle-ci ne fonctionnera que pendant deux, voire trois ans, au maximum. En effet, vous ne pourrez rebudgétiser de la sorte que 3,9 milliards et à ce rythme, vous les aurez rapidement engrangés.

Pour conclure cette partie de mon intervention, je vous dirai que ce budget est à l'image des précédents, à savoir; décevant, car il n'offre pas aux Bruxellois de perspectives d'avenir qu'ils seraient en mesure d'espérer. Le constat de la stagnation, voire de la régression, des recettes nécessiterait une réflexion d'ensemble sur la politique budgétaire de la Région, afin de mieux faire participer l'ensemble des acteurs de la ville au financement de la Région.

Après avoir entendu, pendant des années, des discours matamoresques, de la part des libéraux, pour exiger un plus grand soutien de l'Etat fédéral, nous constatons que l'aide apportée dans le cadre de l'article 43 de la loi de financement, stagne à deux milliards. C'est-à-dire qu'elle diminue chaque année de 2%. Il semblerait que les revendications du Gouvernement se limiteraient aujourd'hui à demander la simple indexation de ce montant. On croit rêver!

La suite de mon exposé vise l'analyse de certains volets du chapitre des dépenses, sachant que celui-ci sera complété par des interventions de mes collègues demain.

D'abord, monsieur le ministre, parmi les dépenses, je prendrai pour amuse-gueule, si vous me le permettez, les dépenses de cabinet. Si votre exposé général annonce une très faible croissance, de 1,9%, vous vous étiez bien gardé, jusqu'à ce que la Cour des Comptes vous le demande avec insistance, de révéler le montant relatif aux agents détachés des pararégionaux ou du ministère.

Ce chiffre était difficilement visible jusqu'à présent. Nous le voyons très clairement aujourd'hui à la division 10. Ce n'est pas moins de 130 millions qui sont ainsi transférés de la division 10 vers les cabinets. Le total dépense dans les différents cabinets se monte à 715 millions, ce qui n'est pas mal, vous le reconnaîtrez.

Il est intéressant de comparer ce volume d'agents détachés en renfort dans les cabinets aux pratiques passées, critiquées par ailleurs par l'opposition libérale d'alors. J'ai retrouvé dans le rapport du budget 1996, le nombre d'agents détachés pour 1994 et 1995: une vingtaine. Aujourd'hui, nous pouvons estimer que ce nombre a triplé. Je vous laisse juge de l'évolution, et de l'adage: «Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais.»

J'en arrive à la division «logement». Le ministre concerné n'est pas là, mais je lui suppose des «oreilles» au fond de la salle. Je voudrais commencer par deux remarques générales.

Le niveau global reste historiquement faible si on observe la période 1989-1998: d'année en année, la part relative de ce budget diminue. En effet, sa croissance est inférieure à celle des dépenses totales du budget. Ainsi, pour les deux seules dernières années, au niveau du budget initial 1997 et 1998, la part du logement était de 4,16% en 1997 pour tomber à 4,10% en 1998. Faible diminution, mais diminution quand même.

A ce titre, je n'ai pas apprécié la communication du ministre. En commission, il avait reconnu les faits. Or, il a prétendu ensuite à la radio que le budget du logement, et en particulier du logement social, avait augmenté dans des proportions importantes. S'il est vrai qu'à la première lecture des chiffres du budget, on pourrait le croire, c'est simplement parce que dans la réalité, certaines dépenses n'ont pas été réalisées en 1997 et que plus de 200 millions ont été ainsi reportés de 1997 à 1998, ce qui gonfle les budgets de façon artificielle.

Pour le reste du budget du logement, bien que certaines choses soient sympathiques, il n'en demeure pas moins un manque d'ambition et de clairvoyance.

Tout d'abord, les éléments sympathiques que nous avons soutenus et que nous continuons à soutenir: l'augmentation des ADILS. C'est une politique importante consistant en une aide

pour les personnes les plus défavorisées de notre société. Un arrêté a été pris récemment; globalement, nous l'estimons positif, mais nous attendons toujours la réforme en profondeur du système des ADILS; on nous l'a promise depuis quinze ans. M. van Eyll nous l'avait aussi promise lors de son passage au sein de l'Exécutif. Finalement, ces ADILS constituent toujours des remèdes de type homéopathe tellement le nombre de bénéficiaires reste faible. Nous attendons toujours une campagne dynamique d'information signalant aux personnes qui ont droit à ce système d'aide aux loyers la possibilité d'en bénéficier. Finalement, nous nous rendons compte que, sur les dizaines, voire les centaines, de milliers de personnes qui ont droit à ces allocations, très peu en connaissent l'existence.

M. Mohamed Daïf. — Les mouvements associatifs travaillent dans ce domaine: ils diffusent largement l'information concernant les ADILS et bien des personnes l'utilisent.

Il existe une circulaire qui notifie les conditions permettant de bénéficier de ces ADILS.

M. Philippe Debry. — Bien sûr qu'il existe des associations. Je constate seulement que pour les primes à la rénovation, on commande des spots publicitaires, on placarde des affiches dans le métro, mais, pour les ADILS, je n'ai jamais vu, en quinze ans, une seule campagne d'information d'envergure. Je ne dis pas que rien ne se fait: certaines associations sont très actives et dynamiques et elles répercutent l'information. Sur ce point, vous avez raison, monsieur Daïf. Je pense cependant que cela reste insuffisant: on peut d'ailleurs le constater à la faiblesse du nombre de demandes par rapport au nombre potentiel de personnes en mesure de l'obtenir.

Deuxième action sympathique du Gouvernement, que nous soutenons: la garantie locative. C'est une nécessité dans notre Région. Nous regrettons les lenteurs: c'était déjà inscrit dans le budget 1997 et nous n'avons toujours rien vu venir. Nous savons que le secrétaire d'Etat y travaille, mais il faut regretter ces lenteurs. Et aussi la timidité puisque, dans le budget, une somme de 25 millions est inscrite. C'est très bien, mais encore fort peu pour une région d'un million d'habitants. A titre de comparaison, je vous signale que la commune d'Uccle — qui offre aussi une garantie locative à ses habitants — inscrit dans son budget un montant de 15 millions.

Mme Françoise Dupuis. — Vous venez de dire la chose qu'il ne fallait pas dire! Revoyez vos chiffres et vous nous expliquerez après ce que vous avez lu dans les budgets.

M. Philippe Debry. — Excusez-moi, quand j'ai parlé de la commune, j'ai voulu dire le CPAS d'Uccle. C'est une information qui m'a été fournie.

Mme Françoise Dupuis. — Tous les CPAS ont des budgets de garantie locative. Ce poste se retrouve dans toutes les comptabilités de CPAS.

M. Philippe Debry. — Mais je ne pense pas que tous les CPAS consacrent des sommes aussi importantes. Je crois d'ailleurs que certains CPAS ne donnent pas de garantie locative.

Mme Françoise Dupuis. — A mon avis, vous devriez quand même vérifier.

M. Philippe Debry. — C'est M. Van Exter qui a fourni l'information, en public; elle n'a été démentie par personne. Je sais que vous êtes dans l'opposition à Uccle; ECOLO aussi. Vérifiez aussi.

Je retire donc le mot « commune » et je le remplace par « CPAS ». Mais cela pose en tout cas des questions sur l'ampleur des moyens mis à la disposition du Fonds de garantie régional lorsque l'on compare ces deux chiffres.

Troisième action sympathique : les AIS. Nous en discuterons plus longuement demain. Là aussi, il existe un net manque d'ambition par rapport à ce qui, pour moi, devrait devenir un troisième pilier de la politique sociale du logement, entre le logement social et le logement privé. Nous avons dû déplorer également des retards pour des raisons que je ne m'explique pas toujours; j'y reviendrai demain. A ce sujet, je remarque aussi de la timidité et un manque d'ambition au niveau budgétaire: 10 millions, pour les AIS qui devraient devenir un secteur important de la politique du logement, c'est négligeable.

Enfin — M. Daif y a fait allusion — une série de subventions sont accordées pour le soutien d'actions très intéressantes menées par diverses associations. Mais je crains que l'enveloppe ne soit trop étroite et que des problèmes ne risquent de se poser en cours d'année. En effet, l'enveloppe reste inchangée à un million près, alors que des promesses d'augmentation de subsides auraient été faites.

Je formulerai plusieurs remarques au sujet du logement social, le gros poste de la politique du logement.

Tout d'abord, je pense que le plan d'investissements en matière de logement social soulève un problème important. Ceux qui étaient en commission, il y a quelques semaines, le savent. On investit près de 500 millions — un peu moins de la moitié des moyens annuels, si l'on tient compte du programme complémentaire dans un seul projet. Il y a quelque chose d'assez curieux en termes de stratégie, outre tous les problèmes évoqués alors, et sur lesquels je ne souhaite pas revenir ici. Une représentante du ministre, présente aux états généraux organisés par le centre belge pour l'égalité des chances, a déclaré lors d'un carrefour: « La politique de la Région, aujourd'hui, consiste à investir dans des micro-projets. On ne va plus construire de grands ensembles, mais de petites unités de logement social. » J'ai applaudi, bien entendu, mais quel ne fut pas mon étonnement d'apprendre que, quelque jours après, la Région allait investir dans un ensemble de 100 logements. Si c'est cela qu'on appelle des micro-investissements, j'aimerais qu'on m'explique la cohérence globale et la stratégie des investissements.

Point positif en matière de logement social : les 200 millions pour la rénovation légère. C'est un besoin qui se fait de plus en plus pressant aujourd'hui. Avant l'inscription de ces 200 millions, nous avons maintes fois insisté, à cette tribune, sur la nécessité de renforcer les budgets en matière de rénovation du logement social. Nous approuvons totalement cette politique, mais nous pensons qu'il faut aller beaucoup plus loin, grâce à une réorientation globale de la stratégie d'investissements en matière de logement social.

M. Mohamed Daif. — Vous n'avez pas parlé de la politique du Fonds du logement et du contrat de gestion qui vient d'être passé avec le Gouvernement. C'est un élément important pour les familles nombreuses.

M. Philippe Debry. — Monsieur Daif, vous nous expliquerez tout cela demain.

Il faut une réorientation globale de la stratégie en matière d'investissements. A un moment donné, il faut avoir le courage d'arrêter de construire. L'état du parc du logement social qui n'était déjà pas très brillant, il y a une dizaine d'années, s'est nettement détérioré aujourd'hui et, ce qui est plus grave, il n'y a pas de réelle évaluation de l'état de ce parc. J'ai été effrayé d'entendre, un jour, le directeur de la SLRB déclarer qu'un audit

sur l'état du parc du logement social dormait depuis plusieurs années dans une caisse dans son bureau. Les témoignages se multiplient, ces derniers temps, sur les nombreux logements sociaux qui sont déjà virtuellement des taudis et qui, en tout cas, ne garantissent plus des conditions décentes d'habitation. Dans le logement privé, ce serait déjà grave mais ce l'est encore plus dans le logement public.

Il faudrait arriver à un moratoire — peut-être en prévoyant une période transitoire — sur la construction du logement social, pour remettre en état le parc existant. Je ne dis pas qu'il faudra transformer tous les logements sociaux en logements cinq étoiles. Si l'on investit trop dans les rénovations, cela risque de poser des problèmes en termes de loyer de base, et donc de coût final de loyer pour les locataires. La politique actuelle d'investissement fait preuve d'une trop grande timidité en matière de rénovation du parc.

Dernière remarque sur le logement social : j'observe une trop grande timidité quant à l'impulsion d'opérations d'achat/rénovation. Si des investissements doivent encore avoir lieu aujourd'hui en logement social, ils devraient se limiter à des opérations d'achat/rénovation. Je rappelle à ceux pour qui le PRD signifie encore quelque chose, que le PRD prévoit la mise sur le marché de 50 logements par an, via des opérations d'achat/rénovation dans le logement social. Nous en sommes loin. Je sais que l'impulsion naturelle vient des sociétés de logement social, mais je pense que le ministre de tutelle doit avoir un rôle d'impulsion, par la fixation de critères nets pour l'octroi des subsides futurs.

Je voudrais encore intervenir sur la politique des subsides aux communes, avant de parler des fameux 400 millions de francs. Deux grands dossiers sont actuellement sur la table en la matière : la dotation générale aux communes, appelée plus couramment le Fonds des communes, et les travaux subsidiés. Deux ordonnances ont été ou seront très prochainement discutées. Nous ne disposons pas encore des textes officiels. Je formulerai simplement trois remarques :

Premièrement : je rappelle que le groupe ECOLO est particulièrement attaché à l'existence et au renforcement des mécanismes de solidarité. A ce titre, nous sommes inquiets des critères annoncés en commission par le ministre-président. Nous espérons être rassurés au vu des textes définitifs et surtout des tableaux, car l'expérience nous a montré qu'énoncer des critères est une chose, mais prendre connaissance des chiffres concrets en est une autre. A ce stade, nous craignons un recul en matière de solidarité. Il serait fort regrettable qu'à l'heure où la fracture sociale et la dualisation de la ville s'accroissent, on recule en matière de solidarité urbaine. Au contraire, il faudrait faire un bond en avant.

Deuxième remarque au sujet des travaux subsidiés : à ce sujet, nous avons reçu quelques bribes d'information. Par principe, nous ne sommes pas favorables au système des enveloppes, qui semble être prévu dans l'ordonnance dont nous discuterons prochainement. En revanche, nous sommes intéressés par une liaison des subsides à la dotation générale aux communes, dans la mesure où elle apporterait des mécanismes de solidarité qui n'existent pas aujourd'hui dans le secteur des travaux subsidiés.

Troisième remarque au sujet des travaux subsidiés : l'ordonnance prévoit un lien avec le PRD. Il semblerait en effet qu'une partie des travaux subsidiés soit réservée à des travaux répondant aux priorités énoncées par le PRD, et permettant une meilleure intégration des politiques communales dans une logique régionale.

Autre remarque concernant la politique des communes. Il semble qu'il y ait un désaccord entre le groupe ECOLO et certains autres groupes sur une stratégie globale et la tendance que l'on perçoit depuis plusieurs années dans le budget à octroyer chaque année, toujours plus d'argent aux communes. La présence de nombreux municipalistes au sein de ce Conseil n'y est sans doute pas pour rien. Il suffit d'ailleurs d'entendre les discours tenus à cette tribune pour s'en rendre compte. Il est évident que nous ne voulons pas assécher les communes. Nous voulons leur donner des moyens d'action raisonnables. Mais à notre avis, cela représente un danger: nous craignons qu'à force de renforcer les aides aux communes au détriment de la Région, la Région elle-même ne se retrouve dans une situation financière plus difficile que les communes. Nous pensons d'ailleurs que c'est déjà le cas aujourd'hui. Nous constatons que, de plus en plus, les politiques régionales doivent être limitées faute de moyens. Par contre, la plupart des communes, qui étaient dans des situations parfois catastrophiques il y a quelques années, se trouvent actuellement dans des conditions plus favorables que la Région.

Je terminerai mon intervention en abordant le problème des 400 millions de francs. Comme je l'ai dit en commission tout à l'heure, le groupe ECOLO n'est pas opposé à ce principe. Nous estimons qu'il est important que la Région pose un geste fort et symbolique marquant son intérêt pour ces quartiers et sa volonté d'y voir la vie changer. Néanmoins, nous ne souhaitons pas passer sous silence l'inaction de certaines communes qui, durant plusieurs décennies, ont marqué un désintérêt plus qu'évident et ont désinvesti dans certains quartiers.

Cette opération devra être menée avec doigté, psychologie et efficacité. Il ne faudrait pas qu'elle se limite à une sorte d'action publicitaire et de maquillage. Il faut mettre en œuvre des processus durables qui améliorent de façon sensible le cadre de vie dans ces quartiers.

Concernant le lien avec les communes, j'apprécie vos propos, monsieur Chabert. Bien entendu, si les communes veulent agir en synergie avec la Région, c'est une bonne chose mais à propos des 400 millions de francs, il importe que la Région en garde la maîtrise.

Si nous sommes d'accord sur ces grands principes, nous ne pouvons en dire autant de la méthode. A cet égard, vous ne nous avez pas tout à fait convaincus. Vous créez une asbl, chose curieuse. Au vu de l'historique des dernières semaines, je crois avoir compris ce qui s'est passé. M. Picqué a voulu réagir en sa qualité d'homme politique régional et a préconisé d'investir la marge de manœuvre de 400 millions de francs par rapport à la norme CSF du budget 1998.

Le problème, c'est que M. Picqué avait confiance dans le budget que vous aviez proposé. En effet, à quoi bon une marge de manœuvre si ce n'est pas pour en disposer? Or, il semblerait que vous n'avez pas autant confiance dans votre propre budget que M. Picqué a confiance en vous. Vous refusez d'utiliser cette marge de manœuvre de 400 millions de francs pour 1998 pour utiliser celle de 1997. Pour moi, cela signifie que vous n'avez pas confiance dans le budget que vous nous proposez aujourd'hui.

M. le Président. — Veuillez en venir à votre conclusion, monsieur Debry! Vous aurez certainement encore l'occasion d'aborder à nouveau ce point.

M. Philippe Debry. — Monsieur le ministre, la seule motivation qui vous anime au niveau de la technique utilisée est de ne pas dépasser la norme CSF en 1998, ce que vous semblez craindre malgré l'existence de cette marge de 400 millions de francs.

Vous reconnaîtrez que le choix de l'asbl pose de graves problèmes juridiques ainsi qu'un problème politique au niveau du contrôle, de la transparence et de la maîtrise de cette asbl, ainsi que de l'urgence. D'une part, vous prétendez pouvoir travailler en urgence et, d'autre part, cette asbl sera également soumise aux lois sur les marchés publics. Dès lors, je ne vois pas en quoi le passage par cette asbl vous donnera les moyens de travailler plus rapidement que s'il s'agissait d'un article budgétaire normal.

A mes yeux, il aurait été plus simple d'inscrire, au budget 1998 des dépenses, un ou plusieurs articles pour mémoire ou avec une dotation générale. Vous auriez pu, au moyen des réallocations, que vous autorise la loi sur la comptabilité de l'Etat, à n'importe quel moment, réaffecter aisément ces enveloppes, inscrites au budget des dépenses, à des articles budgétaires bien définis.

Un dernier regret: à ce jour, nous n'avons obtenu aucune information sur la stratégie d'investissements dans les différents quartiers. Nous ignorons toujours si vous comptez les saupoudrer ou concentrer. Ce sont des choix politiques fondamentaux qui doivent être faits dès maintenant. Nous ne sommes pas plus informés de la façon dont vous allez dépenser ces 400 millions de francs. Je m'en étonne et de surcroît, je ne comprends toujours pas pourquoi vous avez cru bon d'ajuster le budget des recettes 1997, chose que vous n'avez jamais faite depuis 1989 et qui n'était pas nécessaire puisque vous disposiez alors non pas de 400 millions de francs, mais de 560 millions de francs. Cet ajustement des recettes 1997 est totalement incompréhensible et inutile. J'espère obtenir une réponse à cette dernière question. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, en ce qui concerne les 400 millions, nous ne reprendrons pas le débat que nous avons tenu tout à l'heure en Commission. Les Commissions sont publiques et chacun a pu y assister.

Je voudrais toutefois attirer l'attention de mon prédécesseur à cette tribune sur le fait que je ne partage pas son point de vue sur l'association des communes. Je ne suis pas outrancièrement municipaliste; je suis d'ailleurs dans l'opposition dans ma commune. Cela dit, dans un programme où l'on veut intervenir en concertation avec les habitants, les associations, etc. dans des quartiers bien ciblés, il est impératif, sur la place de Bruxelles, d'associer les communes à la mise en œuvre de ce programme. Si, comme on le dit, on craint que les communes soient trop lentes à s'exécuter, on fait des amalgames. On a pu lire dans les journaux de quelles communes il s'agit. Une commune n'est pas l'autre et les situations peuvent être extrêmement différentes. Nous avons vécu des événements dans un quartier particulièrement délaissé et c'est là que nous voulons intervenir d'abord. Il faut rester de bon compte et ce n'est pas parce qu'on est à la tribune du Conseil régional que l'on doit changer d'avis. Je reste partisan d'une concertation entre les communes. Il n'est pas possible de fonctionner autrement à Bruxelles.

Ce problème sera un de ceux qui se poseront lors de la mise en œuvre de la proposition que vous nous faites. Nous la voterons bien sûr parce qu'il faut que ces 400 millions puissent être visibles le plus rapidement possible. Le maître mot est pour moi la visibilité.

Le budget, instrument essentiel d'organisation et d'encadrement de l'avenir, oblige à faire des choix et à les respecter. Sa valeur dépend de la précision et de l'exactitude des évaluations qui ont présidé aux choix opérés.

Monsieur le ministre, vous parlez constamment de rigueur budgétaire et c'est une formule qui nous plaît dans les situations difficiles que nous vivons.

Le groupe socialiste se réjouit que la lutte contre le chômage soit posée comme axe politique prioritaire du budget 1998.

La Région bruxelloise abrite 17,43 % de l'ensemble des travailleurs salariés du pays. La politique de l'emploi est donc, à cet égard, une préoccupation majeure pour la population. La croissance de 5,6 % du budget de la division 13 par rapport au budget ajusté 1997 (la création de trois nouvelles allocations de base: deux subventions à l'ORBEm pour les programmes de transition professionnelle — PTP —, un subside à l'économie sociale), permettront tant la création d'emplois nouveaux que l'insertion socioprofessionnelle de chômeurs infra qualifiés.

Une remobilisation importante des budgets existants a été réalisée: 250 millions seront dégagés grâce à la transformation des TCT en ACS assurant ainsi des emplois durables et dégageant des moyens nouveaux.

Il en a déjà été question longuement lors du débat que nous avons tenu en début d'année dans le cadre de la communication du Gouvernement sur les politiques d'emploi.

Les emplois créés seront directement utiles à la collectivité dans les domaines des services de proximité: rénovation urbaine, lutte contre le décrochage scolaire...

Là aussi, il est important de ne pas mélanger dans le temps les interventions.

La réduction du temps de travail recueille auprès de notre groupe le plus vif soutien. La disparité des groupes de demandeurs d'emplois en terme d'âge, d'expérience, de durée d'inactivité, de formation, crée une demande composite confrontée sur le marché de l'emploi à une offre restreinte.

Une meilleure répartition du travail s'avère alors impérative. Aussi, même s'il s'agit de toucher à des politiques de nature plus fédérales, nous sommes satisfaits des aides octroyées (une augmentation de 25,8 millions de la Région bruxelloise) aux entreprises désireuses de créer de l'emploi par l'aménagement du temps de travail.

Par ailleurs, les caractéristiques des demandeurs d'emploi requièrent un accompagnement leur permettant de mieux s'orienter dans leur démarche. A cet égard, le développement des actions de guidance et de recherche active d'emploi est d'importance.

Je reviens chaque année avec le même leitmotiv et je parlerai donc une fois de plus positivement des politiques concernant la dotation générale aux communes. Nous soutenons le Gouvernement dans sa volonté de renforcer l'effort de solidarité entre celles-ci. En effet, 150 millions supplémentaires pour l'année 1997 ont été injectés. Il convient de souligner que si les problèmes liés à la fracture sociale sont le lot commun de bien des communes bruxelloises, elles n'y sont cependant pas confrontées dans la même mesure ni la même intensité. Cette idée a maintenant réussi à percer les carapaces, même les plus dures.

Les communes les plus fragiles conjuguent à la fois la faiblesse des recettes fiscales et le poids de l'aide sociale. Le nouveau système de répartition de la dotation générale, qui sera d'application dès 1998, tient compte de cette problématique. Le triple système de lissage permettra d'étaler l'effet de la réforme qui, par conséquent, devrait être relativement indolore. Aussi, le projet d'ordonnance qui sera déposé au Conseil régional requiert d'ores et déjà notre assentiment ou, plus exactement, notre

préjugé favorable, dirais-je, afin de ne pas trop m'avancer au sujet d'un texte dont nous ne sommes pas encore en possession mais avec les orientations duquel je suis en total accord.

Quant aux contrats de quartier, le bilan nous paraît positif, puisque pour les six premiers contrats, la Région aura, fin 1997, ordonné 700 millions. Néanmoins, en ce qui concerne les quatre nouveaux contrats de quartier relatifs, respectivement, au Rempart des Moines, au quartier Marie-Christine, au quartier de la Rosée et au quartier du Pavillon à Schaerbeek, nous nous interrogeons à propos du rôle des différents acteurs de ces opérations, notamment en ce qui concerne l'intervention du secteur privé, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. A cet égard, un petit coup d'accélérateur serait souhaitable car le temps est compté.

Nous sommes satisfaits de la part accordée au logement social dans le budget 1998. Sur ce plan, je crois que les constats posés par M. Debry et nous sont relativement similaires, même si nous divergeons parfois sur la façon de les concevoir. C'est une question de nuances et, sans doute, de tempérament...

Je note donc l'augmentation des crédits prévus par l'allocation de solidarité — 241 millions — et des crédits destinés à la construction et à la rénovation des logements sociaux, 959 millions en crédits d'engagement, conformément au montant inscrit au programme triennal d'investissement approuvé en juillet 1997 pour les années futures. Le crédit de 10 millions pour permettre la constitution de quatre agences immobilières sociales au cours de l'année 1998 constitue un excellent début. Nous nous réjouissons que la proposition relative aux agences immobilières sociales soit enfin arrivée à terme. En effet, aucune agence immobilière sociale n'est subventionnée actuellement en tant que telle, en dépit des expériences en cours. Il s'agit en fait du début d'une politique structurelle intéressante.

Au niveau des recettes — sujet que nous abordons chaque année avec un peu plus de circonspection — le montage financier de l'«opération incinérateur» a certes permis d'éviter l'intervention de la Région dans les travaux d'épuration des fumées. Cependant, sa complexité nous laisse perplexes. Si j'ai bien compris, l'Agence régionale Propreté est devenue locataire des installations auprès de la société mixte «Bruxelles-Energie» dont elle détient désormais 60 % du capital en partenariat avec la firme Watco pour les 40 % restants. Si je ne m'abuse, grâce à cette opération, l'Agence a repris 51 % des actions de la société Siomab chargée de l'exploitation des installations. L'Agence prendra désormais à sa charge l'ensemble de la revente des capacités disponibles.

Aussi, une répartition nouvelle apparaît-elle dans le budget 1997 de l'Agence Propreté. D'une part, moins 6,3 millions de perte de redevances et moins 87 millions de loyers; d'autre part, plus 1,1 million de vente de vapeur, plus 35 millions de vente de capacités et plus 14,8 millions de surcroît de redevances soit, si le calcul est correct, un solde négatif d'environ 42 millions. L'Agence devrait récupérer — j'aimerais obtenir une confirmation sur ce point — 70 millions en capital et intérêts de l'emprunt concédé à Bruxelles-Energie, ainsi que 30 millions d'intérêts perçus sur ses prêts. Je ne dis pas que c'est opaque mais cela demande toutefois un sérieux effort de compréhension pour le commun des mortels.

De tels mouvements financiers permettront-ils à la Région d'exercer un contrôle, et comment peut-on être assuré des dividendes que l'Agence recevra de Bruxelles-Energie et de la Siomab ? Une certaine prudence n'est-elle pas de rigueur ici ?

Par ailleurs, qu'en est-il du produit de la vignette autoroutière, si avantageuse pour notre Région, comme nous l'avait

affirmé le ministre ? Que sont devenus les 509 millions escomptés ?

Je fais référence aux interventions de détail des années précédentes mais je crois que nous avons un léger retard à ce niveau par rapport à nos prévisions. Pourtant, ce sujet est intéressant ; il faudrait que l'on trouve des critères convenables en la matière.

De même, la taxe attendue sur le casino, d'un montant de 300 millions, conserve toujours son caractère aléatoire. On attend !

On attend aussi la taxe régionale sur les immeubles inoccupés. Je sais qu'elle fait des allers et retours et qu'il y a des améliorations et des modifications à y apporter mais je crois qu'il serait temps que ce texte nous arrive. Actuellement, aucun mouvement ne semble présager une quelconque évolution.

M. le ministre peut-il me rassurer à ce sujet parce que je suis sûr qu'il suffirait de placer ce dossier au dessus de la pile.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Reconnaissez, madame Dupuis, que le premier texte n'était pas bon.

Mme Françoise Dupuis. — Comment ? Je ne suis pas dans l'opposition comme vous, monsieur Cornelissen. Je trouve que le premier texte approuvé par le Gouvernement était très bon.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Le texte ne frappait pas uniquement les logements abandonnés.

Mme Françoise Dupuis. — Ne me lancez pas sur ce sujet, le texte frappait les maisons bourgeoises.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il frappait aussi les immeubles inoccupés.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, allez-vous m'accorder un temps de parole supplémentaire à cette heure de la soirée pour avoir ce grand débat idéologique ?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je ne poursuivrai pas longtemps la polémique avec vous, madame Dupuis. Nous aurons ce débat plus tard.

M. le Président. — Nous aurons ce débat en commission, monsieur Cornelissen.

Mme Françoise Dupuis. — La substance de ce débat idéologique est qu'il ne nous est pas apparu, à nous socialistes, quelque ringards que nous soyons, qu'il ne fallait taxer que les chancres urbains. Il faut taxer tous les immeubles inoccupés. On peut imaginer des aménagements et des délais mais, sur le principe, une taxe sur les immeubles inoccupés est une taxe sur les immeubles inoccupés et pas seulement sur les immeubles insalubres.

Ce soir, j'ai appris quelque chose sur l'approche qu'a M. Cornelissen de ce sujet. Au moins les choses sont claires.

Lorsque le ministre Chabert nous produira son texte, nous reprendrons cette discussion.

J'en reviens au sujet.

Comme les autres, le groupe socialiste est inquiet de la diminution de la part de l'impôt sur les personnes physiques.

Je ne m'étendrai pas longuement sur ce sujet, plusieurs groupes étant déjà intervenus sur ce point. Cette part est essentiellement déterminée par l'importance de la capacité fiscale. La quote-part de la Région de Bruxelles-Capitale dans la dotation de l'impôt sur les personnes physiques est sujette à une diminution constante. Comme nous le redoutions, l'écart par rapport à la moyenne nationale est évidemment négatif.

Ces chiffres traduisent la diminution et l'appauvrissement de la population bruxelloise dont la paupérisation est le premier facteur d'explication de la réduction de la quote-part de la Région dans l'impôt des personnes physiques.

Cette situation doit nous interpeller. Elle nous interpelle tous les jours. Plus que jamais, il nous faut nous rendre maîtres d'une meilleure compréhension des mécanismes de ce phénomène, afin de lutter sur tous les fronts, y compris en ce qui concerne les immeubles inoccupés. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Garcia.

De heer Robert Garcia. — Mijnheer de voorzitter, een jaar geleden, in dezelfde omstandigheden, met name bij het Budgettaire debat in plenaire vergadering van de Raad, uitte mijn Collega, Michiel Vandebussche, in naam van de SP, zijn tevredenheid over de stijging met 250 miljoen van de solidariteitsmechanismen tussen de gemeenten. Daarbij moest hij echter vaststellen dat de overdracht waarschijnlijk niet zou volstaan om de Kanaalzone van de sociale en economische ondergang te redden.

De gebeurtenissen in Kuregem waarover we niet zullen uitweiden, hebben hem spijtig genoeg gelijk gegeven. Er moest dus een nog duidelijker signaal komen om aan te tonen dat het Gewest zijn actie niet beperkt tot het heraanleggen van prestigieuze lanen, maar zich ook bekommert om het lot van de Brusselaars die dag in, dag uit, oog in oog staan met de verloedering van hun buurt.

Daarop heeft de regering ondubbelzinnig geantwoord. Het amendement na verslag, dat ons vandaag wordt voorgelegd, en de onmiddellijke vrijmaking inhoudt van 400 miljoen voor de vernieuwing van meerdere zwaar achtergestelde buurten moet naar waarde worden geschat. De regering heeft inderdaad haar verantwoordelijkheid genomen vermits ze duidelijk laat blijken dat ze de noodzaak inziet om een actieprogramma op het getouw te zetten dat afstapt van de gebruikelijke budgettaire en administratieve schema's.

Bij sommigen zou natuurlijk onmiddellijk de vraag kunnen rijzen of dit wel zal volstaan. Ik zou bijna de neiging hebben om diezelfde vraag te stellen. We leven echter in een omgeving die aan vele verplichtingen onderhevig is en die van de Hoge Raad voor Financiën zijn niet van de minste. Het regeringsvoorstel heeft niettemin de verdienste dat het budgettaire middelen vrijmaakt zonder de naleving van de HRF-norm in het gedrang te brengen.

Zo mijn informatie correct is, beperkt de actie zich niet tot een gewestelijke tegemoetkoming. De gemeenten evenals de federale overheid zouden eveneens moeten bijspringen. Terzake had ik trouwens graag van de minister-voorzitter vernomen of hij reeds een positief antwoord van de federale regering heeft gekregen.

Het mag natuurlijk niet zijn dat door de bomen het bos niet meer wordt gezien. Behalve de «wijkoperatie» waarop de aandacht zich toespitst omdat het zichtbaar is, zijn er ook nog menige andere initiatieven die de stijgende nood van de bewo-

ners moeten lenigen. Ter illustratie vermeld ik door elkaar de financiering van de sociale woningen waar de kredieten met ongeveer 30% stijgen in vergelijking met de initiële begroting 1997, de ongewijzigde algemene dotatie voor de gemeenten, de gesubsidieerde werken en vanzelfsprekend de tewerkstelling.

Inzake tewerkstellingsbeleid — trouwens één van de prioriteiten van de regering — zullen de actiemiddelen in 1998 stricto sensu met 200 miljoen stijgen.

Door de omvorming van de DAC's in Geco's zou in dit beleid daarenboven nog 500 bijkomende miljoenen moeten worden ingepompt.

Elke minister heeft trouwens ook nog kunnen gebruik maken van de speelruimte die zijn bevoegdheden inhouden om eveneens zijn steentje bij te dragen. Er is sprake geweest van parkwachters, brandweertuigen, STIB-agenten, enzovoort.

Aldus werd meer dan één miljard voor het tewerkstellingsbeleid uitgetrokken. Tijdens het debat volgend op de regeringsmededeling terzake heb ik reeds verklaard dat ik gekant ben tegen versnippering en het verkieslijker had gevonden dat alle middelen aan één enkel programma waren besteed. Maar het moet gezegd, een bedrag dat het miljard overstijgt kan een beduidend grote inspanning worden genoemd.

Gezien de recente gebeurtenissen zal het urgentieprogramma voor de wijken in moeilijkheden waarschijnlijk meer in de kijker staan dan de middelen die voor werkgelegenheid worden ingezet. Het programma is vanzelfsprekend belangrijk en ik heb het reeds geprezen bij het begin van mijn uiteenzetting. Men mag zich echter niet van doel vergissen: de maatschappelijke integratie gaat via werk, zonder werk is de individuele ontplooiing over het algemeen moeilijk, werk is een voorwaarde voor welzijn.

Daarom is de budgettaire inspanning van de regering zo belangrijk en is het des te meer na een eerste aanloop verleden jaar met 300 miljoen. Voor het overige, desondanks de grootschalige infrastructuurprogramma's die ons worden aangekondigd, blijft

de stijging van de investeringskredieten tot 250 miljoen beperkt zowel voor de metro-uitbreiding als voor de openbare werken. Hoewel het niet meer echt nodig was bevestigd dit de wil van de regering om meer in mensen dan in stenen te investeren.

Het is ons alom bekend dat de financieringswet betreffende de Gewesten en de Gemeenschappen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest geenszins heeft bevoordeeld.

Het risico is groot dat de inkomsten van het Gewest steeds trager stijgen ingevolge de verarming van zijn bevolking terwijl tegelijkertijd de behoeften in sneller tempo toenemen.

Niets belet ons een tegemoetkoming te vragen aan de federale overheid die meer in verhouding staat tot het statuut van Brussel. Niets verbiedt ons de hoop te koesteren dat dit ooit eens bewaarheid zal worden.

Intussen is het algemeen kader vastgelegd en daarbinnen moeten we werken om aan te tonen dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wel degelijk bestaat en kan blijven bestaan. Welk beter bewijs daarvan dan een samenhangend budget dat de vastgelegde normen naleeft.

Ondanks de opgelegde verplichtingen, vind ik — als socialist — in de begroting de gewenste maatschappelijke accenten. Daarom zal de SP-fractie haar steun geven aan de ontwerpbegroting die ons wordt voorgelegd.

M. le Président. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière demain à 9 h 30.

Volgende plenaire vergadering morgen om 9.30 uur.

La séance plénière est levée à 22 h 40.

De plenaire vergadering wordt om 22.40 uur gesloten.

ANNEXES

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— le recours en annulation et la demande de suspension de l'article 1^{er}, § 1^{er}, de la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, sur les entreprises de sécurité et sur les services internes de gardiennage, tel qu'il a été modifié par l'article 2, 1^o, de la loi du 18 juillet 1997, introduite par la s.c. Security Mediation Company (n^o 1167 du rôle);

— les recours en annulation partielle du décret de la Communauté flamande du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, introduits par le collège des bourgmestres et échevins de la commune de Moerbeke et autres et par l'asbl Federatie van Rudolf Steinderscholen in Vlaanderen et autres (n^{os} 1169 et 1171 du rôle);

— le recours en annulation partielle du décret du 25 février 1997 de la Communauté flamande relatif à l'enseignement fondamental, introduit par l'asbl Scholen Onze-Lieve-Vrouw-Presentatie, Sint-Niklaas et autres (n^o 1172 du rôle);

— les recours en annulation partielle du chapitre V «Droits de succession» du décret de la Communauté flamande du 20 décembre 1996 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1997, introduits par A. Michaux e.a., par la Fondation Roi Baudouin e.a., par N. Segers e.a., par le Conseil des ministres et par M. Van Stantfoort e.a. (n^{os} 1101, 1106, 1113, 1116, 1120 et 1175 du rôle);

— les recours en annulation de l'article 22 du décret de la Communauté flamande du 29 avril 1997 relatif à la transformation de la BRTN en une société anonyme de droit public, introduits par M. Kerki, par G. Beuckels, par la Centrale générale des Services publics et par le Syndicat chrétien des communications et de la culture (n^{os} 1178, 1179, 1180 et 1181 du rôle);

— les recours en annulation de l'article 353bis du Code judiciaire tel qu'il a été remplacé par l'article 84 de la loi du 17 février 1997 modifiant certaines dispositions du Code judiciaire en ce qui concerne le personnel des greffes et des parquets, introduits par C. Servaes et autres (n^{os} 1182, 1183, 1184 et 1185 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— la question préjudicielle concernant l'article 39 de la loi du 13 juillet 1976 relative aux effectifs en officiers et aux statuts du personnel des forces armées, posée par le Conseil d'Etat (n^o 1164 du rôle);

— la question préjudicielle concernant les articles 4 et 10, alinéa 1^{er}, de la loi du 20 mai 1994 portant statut des militaires court terme, posée par le Conseil d'Etat (n^o 1165 du rôle);

— les questions préjudicielles concernant l'article 57, § 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, d'une part, tel qu'il a été inséré par la loi du 30 décembre 1992 et, d'autre part, tel qu'il a été modifié par l'article 65 de la loi du 15 juillet 1996, posées par la Cour du travail d'Anvers et par la Cour du travail de Bruxelles (n^{os} 1166, 1173 et 1174 du rôle);

BIJLAGEN

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— het beroep tot vernietiging en de vordering tot schorsing van artikel 1, § 1, van de wet van 10 april 1990 op de bewakingsondernemingen, de beveiligingsondernemingen en de interne bewakingsdiensten, zoals gewijzigd bij artikel 2, 1^o, van de wet van 18 juli 1997, ingesteld door de c.v. Security Mediation Company (nr. 1167 van de rol);

— de beroepen tot gedeeltelijke vernietiging van het decreet basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap van 25 februari 1997, ingesteld door het college van burgemeester en schepenen van de gemeente Moerbeke en anderen en door de vzw Federatie van Rudolf Steinerscholen in Vlaanderen en anderen (nrs. 1169 en 1171 van de rol);

— het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van het decreet basisonderwijs van de Vlaamse Gemeenschap van 25 februari 1997, ingesteld door de vzw Scholen Onze-Lieve-Vrouw-Presentatie, Sint-Niklaas en anderen (nr. 1172 van de rol);

— de beroepen tot gedeeltelijke vernietiging van hoofdstuk V «Successierechten» van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 20 december 1996 houdende bepalingen tot begeleiding van de begroting 1997, ingesteld door A. Michaux e.a., de Koning Boudewijnstichting e.a., N. Segers e.a., door de Ministerraad en door M. Van Stantfoort e.a. (nrs. 1101, 1106, 1113, 1116, 1120 en 1175 van de rol);

— de beroepen tot vernietiging van artikel 22 van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 29 april 1997 betreffende de omzetting van de BRTN in een naamloze vennootschap van publiek recht, ingesteld door M. Kerki, door G. Beuckels, door de Algemene Centrale der openbare diensten en door de Christelijke Vakbond van communicatiemiddelen en cultuur (nrs. 1178, 1179, 1180 en 1181 van de rol);

— de beroepen tot vernietiging van artikel 353bis van het Gerechtelijk Wetboek zoals het werd vervangen door artikel 84 van de wet van 17 februari 1997 tot wijziging van sommige bepalingen van het Gerechtelijk Wetboek met betrekking tot het personeel van de griffies en parketten, ingesteld door C. Servaes en anderen (nrs. 1182, 1183, 1184 en 1185 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 39 van de wet van 13 juli 1976 betreffende de getalsterkte aan officieren en de statuten van het personeel van de krijgsmacht, gesteld door de Raad van State (nr. 1164 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 4 en 10, eerste lid, van de wet van 20 mei 1994 houdende statuut van de militairen korte termijn, gesteld door de Raad van State (nr. 1165 van de rol);

— de prejudiciële vragen over artikel 57, § 2, van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn, zoals, enerzijds, ingevoegd bij de wet van 30 december 1992 en, anderzijds, gewijzigd bij artikel 65 van de wet van 15 juli 1996, gesteld door het Arbeidshof te Antwerpen en door het Arbeidshof te Brussel (nrs. 1166, 1173 en 1174 van de rol);

— la question préjudicielle concernant l'article 19, alinéa 3, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, posée par le Conseil d'Etat (n° 1187 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 55, alinéa 3, de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, posée par la Cour d'appel de Mons (n° 1188 du rôle);

— les questions préjudicielles concernant l'article 75, alinéa 2, du décret de la Communauté flamande du 12 juin 1991 relatif aux universités dans la Communauté flamande, posées par le Conseil d'Etat (n° 1190 du rôle);

— la question préjudicielle relative à l'article 32bis du Code des impôts sur les revenus 1964, posée par la Cour d'appel de Bruxelles (n° 1200 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 4, § 1^{er}, de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, posée par le Tribunal de police de Verviers (n° 1204 du rôle);

— les questions préjudicielles concernant les articles 3 et 22 du décret de la Région flamande du 28 juin 1985 fixant, pour la Région flamande, des règles relatives à l'organisation de la procédure et de l'exercice du contrôle administratif des communes, posées par le Conseil d'Etat (n° 1205 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants:

— arrêt n° 70/97 rendu le 18 novembre 1997, en cause:

• les questions préjudicielles concernant l'article 11 de la loi du 1^{er} juillet 1983 «portant confirmation des arrêtés royaux pris en exécution de l'article 2 de la loi du 2 février 1982 attribuant certains pouvoirs spéciaux au Roi», en tant que cet article confirme l'article 2, § 4, de l'arrêté royal n° 149 du 30 décembre 1982 «modifiant le Code des impôts sur les revenus et l'arrêté royal n° 48 du 22 juin 1982 modifiant le Code des impôts sur les revenus en matière de déduction pour investissement, de plus-values et d'amortissements», posées par la Cour d'appel de Gand (n° 1004, 1005 et 1006 du rôle);

— arrêt n° 71/97 rendu le 20 novembre 1997, en cause:

• le recours en annulation des articles 143 et 146 de la loi du 29 avril 1996 portant des dispositions sociales, qui modifient et complètent les articles 15, 16, 17^{quater} et 17^{quinquies} de la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, introduit par le Gouvernement flamand (n° 998 du rôle);

— arrêt n° 72/97 rendu le 25 novembre 1997, en cause:

• la question préjudicielle relative à l'article 14 de la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux, posée par le juge de paix du premier canton de Charleroi (n° 1003 du rôle);

— arrêt n° 73/97 rendu le 25 novembre 1997, en cause:

• la question préjudicielle relative aux articles 18, 28, 39, 42, 52, 56, 58^{ter} et 165 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, posée par le Conseil d'Etat (n° 1013 du rôle).

Pour information.

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 19, derde lid, van de gecoördineerde wetten op de Raad van State, gesteld door de Raad van State (nr. 1187 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 55, derde lid, van de wet van 8 april 1965 betreffende de jeugdbescherming, gesteld door het Hof van Beroep te Bergen (nr. 1188 van de rol);

— de prejudiciële vragen over artikel 75, tweede lid, van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 12 juni 1991 betreffende de universiteiten in de Vlaamse Gemeenschap, gesteld door de Raad van State (nr. 1190 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 32bis van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1964, gesteld door het Hof van Beroep te Brussel (nr. 1200 van de rol);

— de prejudiciële vraag over artikel 4, § 1, van de wet van 21 november 1989 betreffende de verplichte aansprakelijkheidsverzekering inzake motorrijtuigen, gesteld door de Politie-rechtbank te Verviers (nr. 1204 van de rol);

— de prejudiciële vragen over de artikelen 3 en 22 van het decreet van het Vlaamse Gewest van 28 juni 1985 houdende vaststelling, voor het Vlaamse Gewest, van regelen betreffende de organisatie van de procedure alsook de uitoefening van het administratief toezicht op de gemeenten, gesteld door de Raad van State (nr. 1205 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten:

— arrest nr. 70/97 uitgesproken op 18 november 1997, in zake:

• de prejudiciële vragen betreffende artikel 11 van de wet van 1 juli 1983 «tot bekrachtiging van de koninklijke besluiten genomen in uitvoering van artikel 2 van de wet van 2 februari 1982 tot toekenning van bepaalde bijzondere machten aan de Koning», in zoverre daardoor artikel 2, § 4, wordt bekrachtigd van het koninklijk besluit nr. 149 van 30 december 1982 «tot wijziging van het Wetboek van de inkomstenbelastingen en van het koninklijk besluit nr. 48 van 22 juni 1982 tot wijziging van het Wetboek van de inkomstenbelastingen inzake investeringsaftrek, meerwaarden en afschrijvingen», gesteld door het Hof van Beroep te Gent (nrs. 1004, 1005 en 1006 van de rol);

— arrest nr. 71/97 uitgesproken op 20 november 1997, in zake:

• het beroep tot vernietiging van de artikelen 143 tot 146 van de wet van 29 april 1996 houdende sociale bepalingen, waarbij de artikelen 15, 16, 17^{quater} en 17^{quinquies} van de wet op de ziekenhuizen, gecoördineerd op 7 augustus 1987, worden gewijzigd en aangevuld, ingesteld door de Vlaamse Regering (nr. 998 van de rol);

— arrest nr. 72/97 uitgesproken op 25 november 1997, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 14 van de wet van 30 april 1951 op de handelshuurovereenkomsten, gesteld door de vrederechter van het eerste kanton Charleroi (nr. 1003 van de rol);

— arrest nr. 73/97 uitgesproken op 25 november 1997, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende artikelen 18, 28, 39, 42, 52, 56, 58^{ter} en 165 van de ordonnantie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw, gesteld door de Raad van State (nr. 1013 van de rol).

Ter informatie.

Délibérations budgétaires

— Le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, modifiées par la loi du 19 juillet 1996, une copie de l'arrêté ministériel du 8 décembre 1997 modifiant le budget général des dépenses ajusté 1997 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 7 de la division 12.

— Le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, modifiées par la loi du 19 juillet 1996, une copie de l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1997 modifiant le premier ajustement du Budget général des dépenses 1997 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 22.

— Le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, modifiées par la loi du 19 juillet 1996, une copie de l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1997 modifiant le premier ajustement du Budget général des dépenses 1997 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 4 de la division 17.

— Le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, modifiées par la loi du 19 juillet 1996, une copie de l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1997 modifiant le premier ajustement du Budget général des dépenses 1997 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 01.

Pour information.

Begrotingsberaadslagingen

— De Regering zendt, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, gewijzigd bij de wet van 19 juli 1996, een afschrift van het ministerieel besluit van 8 december 1997 tot wijziging van de aangepaste algemene uitgavenbegroting 1997 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 7 van afdeling 12.

— De Regering zendt, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, gewijzigd bij de wet van 19 juli 1996, een afschrift van het ministerieel besluit van 1 december 1997 tot wijziging van de eerste aanpassing van de algemene uitgavenbegroting 1997 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 1 van afdeling 22.

— De Regering zendt, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, gewijzigd bij de wet van 19 juli 1996, een afschrift van het ministerieel besluit van 1 december 1997 tot wijziging van de eerste aanpassing van de algemene uitgavenbegroting 1997 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 4 van afdeling 17.

— De Regering zendt, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, gewijzigd bij de wet van 19 juli 1996, een afschrift van het ministerieel besluit van 1 december 1997 tot wijziging van de eerste aanpassing van de algemene uitgavenbegroting 1997 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 0 van afdeling 01.

Ter informatie.